



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

OCT 19 1984

A/AC.109/799
11 octobre 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION
EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES QUI S'EST
RENDUE A ANGUILLA EN 1984

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|--|--------------------|--------------|
| I. INTRODUCTION | 1 - 11 | 4 |
| A. Mandat | 1 - 4 | 4 |
| B. Composition de la Mission de visite | 5 - 7 | 4 |
| C. Itinéraire | 8 | 5 |
| D. Remerciements | 9 - 11 | 5 |
| II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TERRITOIRE | 12 - 89 | 5 |
| A. Généralités | 12 | 5 |
| B. Evolution constitutionnelle et politique | 13 - 49 | 6 |
| C. Situation économique | 50 - 80 | 13 |
| D. Situation sociale et éducation | 81 - 89 | 19 |
| III. ACTIVITES MENEES PAR LA MISSION | 80 - 171 | 21 |
| A. Entretiens avec le Gouverneur et le Premier Ministre | 90 - 95 | 21 |
| B. Entretiens avec des membres du Conseil exécutif ... | 96 - 107 | 22 |

TABLE DES MATIÈRES (suite)

| | <u>Paragraphe</u> s | <u>Page</u> s |
|---|---------------------|---------------|
| C. Entretiens avec le Président et les membres de la Chambre d'assemblée qui n'occupent pas de postes ministériels | 108 - 113 | 27 |
| D. Entretiens avec le chef du parti d'opposition, l'Anguilla People's Party | 114 - 118 | 26 |
| E. Entretiens avec les membres de la Chambre de commerce et de l'Association des propriétaires d'hôtels | 119 - 126 | 27 |
| F. Entretiens avec des associations de membres de la police, de fonctionnaires, d'enseignants et d'infirmières | 127 - 132 | 29 |
| G. Entretiens avec les membres du Comité exécutif de l'Anguilla National Alliance | 133 - 138 | 30 |
| H. Entretiens avec les secrétaires permanents des différents bureaux du gouvernement | 139 - 142 | 30 |
| I. Entretiens avec des membres de la Commission de la fonction publique | 143 - 145 | 31 |
| J. Visite des écoles et de l'hôpital | 146 | 32 |
| K. Réunion publique | 147 - 154 | 32 |
| L. Bilan de la Mission avec le Gouverneur, le Premier Ministre et d'autres ministres | 155 - 157 | 33 |
| M. Entretiens au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth à Londres | 158 - 160 | 34 |
| N. Entretiens au Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth avec le Sous-Secrétaire chargé des questions de l'hémisphère occidental et d'autres fonctionnaires s'occupant du territoire d'Anguilla | 161 - 166 | 34 |
| O. Entretiens avec les représentants du Secrétariat du Commonwealth | 167 - 171 | 35 |
| IV. OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS | 172 - 193 | 36 |

TABLE DES MATIERES (suite)

Pages

Annexes

| | |
|--|----|
| I. Itinéraire et activités de la Mission | 41 |
| II. Déclaration faite par le Président de la Mission de visite le 11 septembre 1984 | 43 |
| III. Mémoire présenté à la Mission par l'Anguilla National Alliance sous le titre "La question de l'indépendance pour Anguilla" | 45 |
| IV. Mémoire intitulé "Statut et aspirations d'Anguilla" présenté à la Mission par l'Anguilla Democratic Party | 50 |
| V. Carte : Anguilla | 55 |

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. Lors de sa trente-huitième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 38/54 datée du 7 décembre 1983, relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Aux termes du paragraphe 13 de cette résolution, l'Assemblée a demandé "aux puissances administrantes de continuer à coopérer avec le Comité spécial dans l'exercice de son mandat et, en particulier, de permettre à des missions de visite d'avoir accès aux territoires pour obtenir des renseignements de première main et pour s'assurer des vœux et des aspirations de leurs habitants".

2. Par une note verbale datée du 2 mai 1984, le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies a transmis au Président du Comité spécial, d'ordre de son gouvernement, l'invitation faite au Comité d'envoyer une mission de visite à Anguilla dans la première moitié du mois de septembre 1984 (A/AC.109/772). Sur proposition du Président, le Comité a décidé d'accepter cette invitation avec plaisir et autorisé le Président, après consultations, à constituer une mission de visite des Nations Unies et à l'envoyer à Anguilla en 1984 (A/AC.109/PV.1251).

3. Lors de la 1269^{ème} séance le 24 août, le Président a décrit dans ses grandes lignes le mandat de la mission de visite à Anguilla, qui consiste notamment à obtenir des renseignements de première main sur la situation régnant dans le territoire et à s'assurer des vœux de la population concernant son futur statut. Il a annoncé que, si l'Assemblée générale approuve que, pendant sa trente-neuvième session, le Comité tienne une réunion supplémentaire en dehors de sa session normale pour examiner ce point, le Comité étudierait alors, à une date qui resterait à fixer le rapport de la mission de visite (A/AC.109/PV.1269).

4. Conformément à la décision prise par le Comité spécial lors de sa 1251^{ème} séance (voir par. 2) et sur la base des consultations qu'il a eues à ce sujet, le Président a informé le Comité le 28 août 1984 que les membres de la mission de visite seraient des représentants de la Tunisie (Président), de l'Inde et de la Trinité-et-Tobago.

B. Composition de la mission de visite

5. La composition de la mission est la suivante :

M. Ammar Amari (Tunisie) (Président)

M. Kunwar Bahadur Srivastava (Inde)

M. Deryck Murray (Trinité-et-Tobago)

6. La mission était accompagnée par les fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU dont le nom figure ci-après : M. Nour Eddine Driss, secrétaire principal; M. Kenneth Jordan, spécialiste des questions politiques et Mme Patricia Jiménez, secrétaire.

7. M. Hugh R. Mortimer, membre de la Mission permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, a également accompagné la mission dans ce territoire et lui a apporté une aide inestimable.

C. Itinéraire

8. La mission est arrivée dans le territoire le 11 septembre 1984 et a été accueillie par M. Alistair Barley, gouverneur d'Anguilla, M. Hubert Hughes, ministre des finances et du cadastre, Mme Albena Lake-Hodge, ministre de l'éducation, du tourisme et du développement et M. Eric Reid, ministre des travaux et services publics. Le Président de la mission a fait ce même jour une déclaration qui a été diffusée par Radio-Anguilla (voir l'annexe I du présent rapport). La mission est restée à Anguilla jusqu'au 16 septembre 1984 et s'est rendue à Londres du 17 au 20 septembre pour consultations avec le Gouvernement britannique. L'itinéraire de la mission figure dans l'annexe II.

D. Remerciements

9. La mission tient à bien marquer qu'elle a beaucoup apprécié l'accueil des hautes personnalités du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que l'étroite collaboration et assistance dont elle a bénéficié au cours des consultations qui ont eu lieu à Londres.

10. Les membres de la mission savent également profondément gré au Gouvernement et au peuple anguillais de leur hospitalité chaleureuse et de la coopération dont ils ont bénéficié au cours de leur séjour dans le territoire.

11. Ils tiennent à remercier plus particulièrement M. Alistair Bailey, gouverneur, M. Emile Gumbs, premier ministre et les membres des Conseils exécutif et législatif, d'avoir facilité leur tâche.

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TERRITOIRE

A. Généralités

12. Anguilla, qui est située à 240 km à l'est de Porto Rico, à 113 km au nord-ouest de Saint-Christophe et à 8 km au nord de Saint-Martin est la plus septentrionale des îles Sous-le-Vent (voir carte). Le territoire comprend l'île d'Anguilla, plusieurs îles inhabitées et l'île de Sombrero, à 48 km au nord d'Anguilla, où se trouve un phare commandé d'Anguilla pour le compte du Département du commerce du Royaume-Uni. Il couvre une superficie totale de 96 km² et compte, d'après le recensement de 1974, 6 519 habitants, pour la plupart d'origine africaine ou créole. En 1984, la population était estimée à 7 019 habitants. La capitale d'Anguilla est The Valley.

B. Evolution constitutionnelle et politique

1. Historique constitutionnel

13. Anguilla est devenue territoire dépendant de la Grande-Bretagne en 1650 et a été associée à St-Kitts-et-Nevis (maintenant Saint-Christophe-et-Nevis) de 1871 à 1980. A la suite de la dissolution de la Fédération des Indes occidentales en 1962 et des négociations ultérieures concernant le statut des territoires du Commonwealth des Antilles, Saint-Christophe-et-Nevis et Anguilla ainsi que cinq autres territoires sont devenus des Etats associés au Royaume-Uni. Conformément aux dispositions du West Indies Act de 1967, chaque territoire assumait la responsabilité de ses affaires intérieures et avait le droit d'amender sa propre constitution et la faculté de mettre fin à son association avec le Royaume-Uni et de se déclarer indépendant par la suite. Toujours selon le West Indies Act, le Gouvernement du Royaume-Uni conservait la responsabilité des affaires extérieures et de la défense de chaque territoire.

14. En avril 1967, les Anguillais, sous l'impulsion de M. Ronald Webster, homme d'affaires de l'île, ont organisé un certain nombre de manifestations, pour demander que le territoire soit séparé de St-Kitts-et-Nevis. Les événements qui ont suivi ces manifestations et les négociations prolongées entre les parties intéressées ont abouti à une intervention des forces de sécurité du Royaume-Uni en 1969 et à la promulgation de l'Anguilla Act (loi sur Anguilla) de 1971, en vertu duquel le Royaume-Uni a été à nouveau chargé de l'administration de l'île. L'Anguilla (Administration) Order [ordre en conseil sur Anguilla (Administration)] de 1971, établi sur la base de cette loi est entré en vigueur en août de cette même année; il prévoit la nomination d'un commissaire par la Reine et la constitution d'un Conseil d'Anguilla. Le Commissaire est responsable directement auprès du Gouvernement du Royaume-Uni et est habilité à promulguer, en consultation avec le Conseil, toutes les ordonnances qu'il juge nécessaires pour assurer la sécurité et l'ordre public et maintenir une administration efficace dans l'île. Le Conseil d'Anguilla se compose de membres élus qui doivent être au moins au nombre de sept et d'autres membres que le Commissaire peut nommer (six au maximum). Des dispositions concernaient également la création de tribunaux et la mise sur pied d'une force de police locale. Le 6 août 1971, M. Ronald Webster a été élu "leader" du Conseil.

15. En juillet 1972, M. Webster a déclaré que l'une des tâches principales du Conseil serait de reprendre les négociations avec le Royaume-Uni en vue d'obtenir la "séparation absolue et définitive d'Anguilla et de St-Kitts-et-Nevis. A la suite des entretiens sur le futur statut constitutionnel d'Anguilla qui ont eu lieu entre des représentants du Royaume-Uni, de St-Kitts-et-Nevis et d'Anguilla en 1974 et 1975, le Gouvernement du Royaume-Uni a décidé en mai 1975, d'accorder davantage d'autonomie à Anguilla. En décembre 1975, le Conseil d'Anguilla a approuvé une nouvelle constitution distincte aux termes de laquelle Anguilla jouit de facto du statut de territoire séparé, tout en continuant à faire partie de jure de l'Etat associé de St-Kitts-et-Nevis-Anguilla.

16. L'Anguilla (Constitution) Order de 1976, qui est entré en vigueur en février 1976, instaurait un régime gouvernemental ministériel, le gouvernement comprenant un premier ministre et deux autres ministres. La nouvelle Constitution prévoyait également a) la mise en place d'un commissaire nommé par la Reine; b) la formation d'un Conseil exécutif comprenant le commissaire, le ministre principal, d'autres ministres et deux membres de droit (l'attorney général et le secrétaire aux finances); et c) celle d'une assemblée législative composée de sept membres élus, de trois membres de droit (le secrétaire principal, l'attorney général et le secrétaire aux finances) et de deux membres désignés. Le premier ministre et les autres ministres sont directement chargés de la conduite des affaires du gouvernement, sauf pour les domaines explicitement réservés au commissaire : défense, affaires extérieures, sécurité intérieure, y compris la police, et fonction publique. Les finances ont été confiées au secrétaire aux finances. Cette constitution stipulait en outre qu'Anguilla avait la possibilité de choisir de relever de la juridiction suprême des Etats associés des Antilles si elle le désirait. Dans l'intervalle, elle continuait de relever de la Haute Cour et de la Cour d'appel du Royaume-Uni.

17. Des pourparlers concernant l'indépendance de St-Kitts-et-Nevis ont commencé en avril 1976 et se sont poursuivis jusqu'en mars 1979. Selon le premier ministre de l'époque, feu M. Robert Bradshaw, St-Kitts-et-Nevis n'a pas pu accéder à l'indépendance en 1977 en raison des différends fondamentaux qui opposaient le Gouvernement du Royaume-Uni et celui de St-Kitts-et-Nevis, s'agissant de la question d'Anguilla. A l'issue des pourparlers, en mars 1979, il a été annoncé que le Gouvernement de St-Kitts-et-Nevis avait accepté de poursuivre l'examen des propositions concernant le futur statut constitutionnel d'Anguilla. Le Gouvernement du Royaume-Uni, dans une déclaration faite à l'issue de ces pourparlers, a observé que la délégation anguillaise aux pourparlers avait imputé tous les obstacles au développement de l'île au caractère particulier de son statut constitutionnel. Le Gouvernement du Royaume-Uni a annoncé qu'il avait la ferme intention de résoudre les problèmes constitutionnels concernant Anguilla avant la fin de 1979. Le 19 décembre 1980, Anguilla était officiellement séparée de l'Etat associé de St-Kitts-et-Nevis et Anguilla.

18. Fin août 1981, d'autres pourparlers portant sur la Constitution ont eu lieu entre le Gouvernement d'Anguilla et celui du Royaume-Uni. Au cours de ces pourparlers, M. Ronald Webster, qui avait été nommé Premier Ministre en 1976 (voir par. 30), a recommandé que la nouvelle Constitution, sans prévoir une autonomie complète, donne au Gouvernement d'Anguilla des responsabilités locales sensiblement plus importantes. En octobre 1981, la Chambre d'assemblée d'Anguilla a approuvé les changements constitutionnels proposés et un ordre en Conseil a été publié par le Royaume-Uni, permettant à l'Anguilla (Constitution) Order de 1982 de prendre effet dans le territoire le 1er avril 1982.

2. L'actuelle Constitution

19. L'Anguilla (Constitution) Order de 1982 prévoit un gouverneur, nommé par la Reine, un Conseil exécutif et une Chambre d'assemblée.

Le Gouverneur

20. Le Gouverneur, détient le pouvoir exécutif à Anguilla, d'ordre de la Reine. Il est responsable de la défense, des affaires étrangères, de la sécurité interne, (y compris la police) et des services publics. Il détient également des pouvoirs réservés dans le domaine législatif qu'il exerce sous le contrôle du Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni. Pour le reste, le Gouverneur doit formuler les politiques en consultation avec le Conseil exécutif et respecter les avis de ce dernier. Cependant, dans l'exercice de ses pouvoirs réservés, le Gouverneur peut ne pas respecter des avis du Conseil exécutif, s'il juge qu'il serait malaisé de le faire sur le plan de l'ordre public ou de la confiance.

21. Le Gouverneur a toute latitude pour nommer premier ministre le membre élu de la Chambre de l'assemblée qu'il juge apte à recueillir le soutien de la majorité des autres membres élus.

Le Conseil exécutif

22. Le Conseil exécutif est composé du Gouverneur (qui assure la présidence) du Premier Ministre, de trois autres ministres au plus et de deux membres de droit (l'attorney général et le secrétaire permanent aux finances). Il est prévu en outre que le Gouverneur peut nommer un secrétaire du Conseil exécutif, après consultation avec le Premier Ministre.

La Chambre d'assemblée

23. La Chambre d'assemblée se compose d'un président, de sept membres élus pour cinq ans au suffrage universel, de deux membres de droit (l'attorney général et le secrétaire permanent aux finances) et de deux membres nommés par le Gouverneur, l'un sur recommandation du Premier Ministre et l'autre après consultation avec ce dernier. Le Gouverneur peut ordonner la dissolution de la Chambre d'assemblée à l'expiration d'une période de cinq ans en cas d'adoption d'une motion de censure contre le gouvernement. Les élections générales doivent alors se tenir dans les deux mois suivant la dissolution de l'Assemblée.

Nationalité et dispositions électorales

24. Est réputé anguillais toute personne qui a) est née ou a été adoptée à Anguilla ou est de parents anguillais de naissance, par adoption ou naturalisation; b) tout citoyen du Commonwealth ayant résidé à Anguilla pendant 15 ans au moins. Sont réputées anguillaises les épouses ou veuves des personnes énumérées ci-dessus. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux épouses séparées légalement de leur mari.

25. Toute personne peut être inscrite sur les listes électorales si elle a 18 ans au moins et a) est née à Anguilla et y réside au moment de l'inscription ou b) est ressortissante d'un pays du Commonwealth et a résidé à Anguilla au moins un an et est le conjoint légal, le veuf ou la veuve, le fils ou la fille ou le petit-fils ou la petite-fille d'une personne née à Anguilla.

26. N'est pas autorisée à s'inscrire sur les listes électorales toute personne :
a) condamnée à mort; b) incarcérée pour plus d'un an; c) déclarée folle ou d) à laquelle la loi interdit d'exercer le droit de vote.

27. Ne peuvent devenir membres de la Chambre d'assemblée que les ressortissants du Commonwealth ayant 21 ans au moins, inscrits sur les listes électorales et qui sont soit :

a) Anguillais de naissance et domiciliés à Anguilla à la date de leur nomination;

b) Résidents d'Anguilla depuis au moins trois ans au jour de leur nomination et issus de parents anguillais dont au moins un est né à Anguilla.

3. Evolution constitutionnelle

28. Au cours de sa visite dans le territoire, la mission a été informée que, la Constitution de 1982 prévoyant la nomination d'un ministre des finances, les tâches de secrétaire financier ont été assumées par le secrétaire permanent aux finances. Le poste de secrétaire principal a également été supprimé. La mission a noté un certain mécontentement au sujet de l'absence de débats publics sur certaines dispositions de la Constitution, avant qu'elle soit promulguée, notamment celles concernant les pouvoirs du gouverneur, la nationalité, les questions foncières et l'absence de rôle de l'opposition.

29. Au cours des consultations qu'elle a eues à Londres, le 19 septembre 1984 (voir par. 158 et 161), la mission a été informée par les représentants de la Puissance administrante que la Constitution actuelle d'Anguilla était une constitution moderne et que toute transmission ultérieure de pouvoirs au Gouvernement territorial devrait être examinée dans le cadre d'un échéancier aux fins de l'accession à l'indépendance. La Puissance administrante a cependant indiqué qu'elle acceptait d'examiner tout amendement proposé par le gouvernement du territoire.

4. Partis politiques et élections

30. Les premières élections à l'Assemblée législative tenues à Anguilla dans le cadre du régime gouvernemental ministériel ont eu lieu en mars 1976. Le People Progressive Party (PPP) ayant remporté les élections, son chef, M. Ronald Webster, fut nommé Premier Ministre. En février 1977, suite à l'adoption d'une motion de censure contre le gouvernement, l'Anguilla National Alliance (ANA), dirigée par M. Emile Gumbs, prit le pouvoir à Anguilla. Lors des élections générales de mai 1980, l'Anguilla United Party (AUP) de M. Webster revint au pouvoir. L'année suivante, le renvoi du Ministre de l'agriculture fut à l'origine de graves dissensions au sein du gouvernement, dont la démission d'un autre ministre causa la chute; de nouvelles élections eurent lieu en juin 1981.

31. Au cours de ces élections, le nouveau parti de M. Ronald Webster, l'Anguilla People's Party (APP), a remporté cinq des sept sièges de la Chambre d'assemblée.

32. Les dernières élections générales qui ont eu lieu dans le territoire se sont déroulées le 9 mars 1984, deux ans avant la date prévue, et ont été les troisièmes en quatre ans. M Webster, alors Premier Ministre, a expliqué qu'il avait réclamé ces élections afin d'obtenir un vote de confiance pour mener à bien certains grands projets dans le territoire, et notamment moderniser l'aéroport et construire un port en eau profonde. La décision de procéder à des élections a été critiquée par M. Emile Gumbs, chef de l'ANA, qui a fait observer que ces élections pourraient donner une impression d'instabilité au monde extérieur.

33. Selon les résultats définitifs, l'ANA a obtenu quatre sièges et l'APP deux. Le septième siège a été remporté par un indépendant, M. Hubert Hughes, qui a rejoint par la suite l'ANA, portant ainsi le nombre de sièges du parti majoritaire à la Chambre de l'Assemblée à cinq. M. Webster n'a pas été élu.

34. Après les élections, M. Emile Gumbs a été nommé Premier Ministre et Ministre du travail, des communications et de l'agriculture et sur sa recommandation, le Gouverneur a nommé les membres élus suivants ministres et membres du Conseil exécutif le 13 mars :

| | |
|---------------------|--|
| Hubert Hughes : | Ministre des finances et du cadastre |
| Albena Lake-Hodge : | Ministre de l'éducation, du tourisme et du développement |
| Eric Reid : | Ministre des travaux publics, des services publics et de la santé. |

35. L'ANA a basé sa campagne sur la nécessité d'améliorer la qualité de la vie des Anguillais en leur donnant du travail, des centres de santé, des écoles et en améliorant l'infrastructure de base. Ce parti a proposé de créer une industrie touristique liée au développement de l'industrie agricole et de la pêche, de promouvoir la fabrication de produits à haute technologie, de favoriser l'implantation de sociétés étrangères et la création d'une industrie artisanale. Il a également proposé de moderniser l'industrie du sel. Dans une déclaration publiée après son succès aux élections, l'ANA a réaffirmé son attachement à la démocratie et à l'unité, aux progrès d'un gouvernement solide et honnête et au développement économique, social et culturel d'Anguilla.

5. Statut futur du territoire

36. Selon les informations qui ont paru dans la presse, l'indépendance n'a pas été une question essentielle lors des récentes élections. M. Webster aurait déclaré qu'il ne s'attendait pas à ce que les Anguillais examinent le problème de l'indépendance dans un proche avenir. M. Gumbs a exprimé des vues similaires et les deux dirigeants sont tombés d'accord sur le fait que le raffermissement de l'économie du territoire devait être considéré comme la priorité des priorités.

37. Le 11 mai 1984, au cours d'une visite à la Barbade, le Premier Ministre, M. Gumbs, a clairement indiqué que son parti n'envisageait pas de faire accéder le territoire à l'indépendance dans l'immédiat. Il a cependant reconnu que la question de l'indépendance pourrait se poser à l'avenir.

38. Au cours de la visite de la Mission des Nations Unies dans le territoire en septembre 1984, les deux partis politiques ont réaffirmé leurs positions oralement et par écrit. Dans son rapport écrit au Président de la mission (voir annexe III au présent rapport), l'ANA, parti au pouvoir, indiquait :

"Pour ce qui est de l'indépendance, la question ne se pose pas encore et ne se posera pas tant que la situation actuelle restera la même. Elle pourrait cependant se poser dès qu'un ordre économique et social réellement viable, comportant l'octroi, par étape, du pouvoir administratif, serait instauré."

9. Le Parti de l'Opposition (voir également par. 118) concluait notamment dans son rapport écrit (voir l'annexe IV au présent rapport) au Président de la mission :

"1. Pour l'instant, les Anguillais n'ont pas l'intention d'obtenir l'indépendance politique sous quelque forme que ce soit.

"2. Les Anguillais souhaitent que leur pays atteigne un degré de viabilité sur le plan économique suffisant pour être moins tributaire du Royaume-Uni pour la plupart de ses besoins."

6. Relations extérieures

40. Comme on l'a vu plus haut, le Gouverneur est responsable des affaires étrangères d'Anguilla. La Puissance administrante a informé la mission que la politique du Gouvernement britannique avait pour but d'encourager le territoire à prendre part aux affaires régionales et qu'elle continuera donc de favoriser l'admission d'Anguilla dans les institutions régionales.

41. Depuis que l'île jouit d'un statut politique et constitutionnel séparé, Anguilla cherche à faire partie de divers groupes régionaux. Le Gouvernement anguillais coopère directement avec d'autres gouvernements des Caraïbes et participe aux conférences et projets régionaux organisés pour la région des Caraïbes par des gouvernements, des organisations et institutions internationales. Il ressort du récent discours du Gouverneur à la Chambre d'assemblée (1er juillet 1983) que le territoire entretient des relations privilégiées avec son plus proche voisin, Saint-Martin/St. Maarten, en raison des liens culturels et familiaux et des relations commerciales et économiques qui ont rapproché ces deux îles depuis des générations. Le Gouverneur a indiqué que le Gouvernement anguillais et les pouvoirs publics locaux de Saint-Martin avaient, lors d'une réunion conjointe tenue en juin 1983, débattu des problèmes qui leur sont communs et de la poursuite de leur coopération et étaient convenus des modalités des prochaines discussions. Une réunion similaire devait avoir lieu prochainement avec le Gouvernement des Antilles néerlandaises en vue d'examiner les relations entre le territoire et St. Maarten.

42. Le territoire maintient également des relations particulières avec les îles Vierges américaines, en raison du nombre important d'Anguillais qui vivent et travaillent dans ce territoire. Les deux territoires entretiennent des contacts réguliers sur les plans public et privé.

43. Depuis qu'il s'est séparé de l'Etat associé de Saint-Christophe-et-Nevis et Anguilla en 1967, le territoire ne fait plus parti de la Communauté et du marché commun des Caraïbes (CARICOM), de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OEEO) ni de la Direction de la monnaie des Antilles orientales.

44. Le Gouverneur a rappelé dans sa déclaration du 1er juillet 1983 (voir par. 41) que, le territoire ayant manifesté le désir de devenir membre de l'OEEO, cette Organisation avait accueilli favorablement cette initiative le 27 mai 1983 et chargé son Directeur général, M. Vaughn Lewis, d'entrer en pourparlers avec le Gouvernement anguillais, afin de savoir si celui-ci souhaitait devenir membre à part entière ou non. A la quatrième session de l'OEEO, le 29 février 1984, les dirigeants de l'Organisation ont examiné à nouveau la demande d'admission d'Anguilla à l'Organisation, décidé qu'Anguilla serait admise en qualité de membre associé et ont déterminé les privilèges dont elle jouirait en cette qualité. Il a par la suite été indiqué que l'Organisation et le territoire poursuivaient leurs discussions.

45. Dans la même déclaration, le Gouverneur a annoncé que le gouvernement du territoire avait présenté officiellement une demande d'admission à la Banque centrale des Caraïbes orientales (anciennement Direction de la monnaie des Antilles orientales). Le territoire prend part à un certain nombre de programmes portant sur des services communs destinés aux Caraïbes orientales, notamment la Cour suprême des Caraïbes orientales et la Direction de l'aviation civile.

46. Anguilla bénéficie des diverses activités de la Banque du développement des Caraïbes, dont elle est devenue membre en 1982. D'après son rapport pour l'exercice de 1983, la Banque a consenti en 1983 à ce territoire 1,9 million de dollars des Caraïbes orientales de prêts et de dons.

47. Dans son rapport sur la situation du territoire, la Puissance administrante a observé que, bien que le Gouvernement britannique qui verse chaque année près d'un million de dollars des Caraïbes orientales de subventions, reste le donateur principal. Le Gouvernement canadien et celui des Etats-Unis d'Amérique avaient récemment inscrit le territoire sur la liste des pays susceptibles de bénéficier de l'aide qu'ils accordent à la région. Elle a également indiqué que le Fonds européen de développement (FED) avait affecté 750 000 dollars des Etats-Unis à l'amélioration de l'infrastructure du territoire.

7. La fonction publique

48. D'après le rapport de la Puissance administrante, Anguilla compte neuf fonctionnaires étrangers, dont l'Attorney-General, trois médecins et un hydraulicien. Il a été noté dans ce même rapport que le Gouvernement anguillais avait pour politique d'affecter des nationaux à tous les postes, à mesure qu'il disposera de personnel qualifié. Le 30 juillet 1984, le Gouverneur a déclaré à la Chambre d'assemblée qu'un examen approfondi de la fonction publique était en cours et que le Gouvernement anguillais souhaitait qu'il permette de créer un service public adapté aux exigences du territoire. Il a observé qu'un service public efficace et motivé était un atout inestimable pour le pays.

49. Au cours de sa visite, la mission a procédé à des discussions avec les secrétaires permanents des divers ministères, des membres de la police et de l'administration, des enseignants et des membres d'associations d'infirmières. Un aperçu de ces discussions est donné ci-dessous.

C. Situation économique

1. Généralités

50. L'économie d'Anguilla repose traditionnellement sur la production de sel, la construction d'embarcations, l'élevage et la pêche. Il n'y a pas de gîte minéral connu et la production agricole est médiocre en raison des faibles précipitations et de la pauvreté du sol. Ces dernières années, l'activité économique a été affaiblie par la forte chute de la demande de sel industriel à la Trinité-et-Tobago, principal client du territoire. On continue à construire quelques embarcations et la pêche se limite aux rades, aux estuaires et aux alentours des récifs. La construction, l'administration locale et le secteur des services sont les principaux pourvoyeurs d'emplois. Jusqu'à une date récente, les salaires rapatriés par les Anguillans vivant et travaillant à l'étranger, surtout aux Etats-Unis d'Amérique et dans les îles Vierges américaines, au Royaume-Uni et à Saint-Martin/St. Maarten, ont constitué une importante source de revenus pour le territoire.

51. La structure de l'économie subit d'importantes transformations, par suite de l'expansion des activités du secteur des services tels que le tourisme, la vente de timbres et l'inscription de banques et de sociétés étrangères au registre du commerce. Il ressort du rapport annuel de la Banque de développement des Caraïbes pour 1982, que l'enregistrement de banques et de sociétés étrangères est la principale source de revenus du gouvernement. Toutefois, le gouvernement du territoire s'attache à diversifier l'économie en développant l'infrastructure, en favorisant le tourisme de luxe et en attirant les industries légères et les sociétés internationales.

52. Le territoire est un importateur net de denrées alimentaires, de matières premières et de biens manufacturés. Le revenu par habitant en 1984 a été estimé à 1 000 dollars des Etats-Unis. D'après la Banque de développement des Caraïbes, l'économie du territoire est restée soutenue en 1983, le tourisme, facteur de croissance, ayant continué à enregistrer de bons résultats.

2. Finances publiques

53. Aux termes du Anguilla Constitution Order de 1982, la charge des finances revient désormais à un membre élu, le Ministre des finances. Lorsqu'il a présenté le projet de budget pour 1984 à la Chambre d'assemblée, M. Webster, alors premier ministre et ministre des finances, du développement et de l'intérieur, a indiqué que les dépenses renouvelables pour 1984 seraient intégralement financées au moyen des recettes locales. Il a exprimé l'espoir que le territoire continue à équilibrer son budget ordinaire et contribue en outre au dépenses d'équipement dans les prochaines années. Il a également noté que l'équilibre budgétaire aurait de nombreux avantages et permettra entre autres au gouvernement d'adopter le budget en

décembre et de donner suite le 1er janvier, début de l'exercice budgétaire, aux propositions de dépenses et de recettes ordinaires qu'il a précédemment approuvées.

54. Dans le projet de budget pour 1984, les recettes ordinaires étaient fixées à 12,3 millions de dollars des Caraïbes orientales, contre 11,8 millions (dont 715 000 sous forme de subventions du Royaume-Uni) en 1983. Les montants estimatifs révisés pour 1983 s'élevaient à 11 millions de dollars des Caraïbes orientales. Les recettes pour 1984 devaient essentiellement provenir des profits que les divers ministères retireront de la vente d'électricité et de timbres-poste (4,7 millions de dollars des Caraïbes orientales), des impôts directs et indirects (3,4 millions) et des redevances versées par les banques étrangères (plus d'un million).

55. M. Webster a également noté au cours de cette déclaration que le territoire avait accumulé un déficit de 230 000 dollars des Caraïbes orientales entre 1977 et 1982 et que l'on prévoyait pour 1983 un faible déficit. Il a annoncé, qu'en réponse à une demande du gouvernement du territoire, le Royaume-Uni avait accepté d'accorder un don spécial en 1984 pour permettre de résorber tous les déficits impayés depuis 1982, ainsi qu'un don supplémentaire, qui dépendra des recettes réalisées en 1984, pour éponger le déficit de 1983.

56. En ce qui concerne le programme de développement de l'équipement du territoire, le Royaume-Uni a informé la Mission que la Division britannique pour le développement dans les Caraïbes était chargée d'administrer le Programme d'assistance du Royaume-Uni en faveur d'Anguilla. Une équipe de la Division pour le développement s'est rendue à Anguilla au mois de mai 1984, après les élections, et a arrêté avec le gouvernement du territoire un programme d'assistance prioritaire à l'équipement, dont le coût est estimé à 2,5 millions de livres sur deux ans. Ce programme est axé principalement sur la réfection des routes, la modernisation de l'aéroport et de l'équipement hospitalier, la mise en valeur des ressources en eau et la réalisation de l'étude sur l'enseignement en 1983. La Puissance administrante a fourni les renseignements suivants :

Aide bilatérale du Royaume-Uni à Anguilla 1980-1983

(En milliers de livres sterling)

| | <u>1980</u> | <u>1981</u> | <u>1982</u> | <u>1983</u> |
|---|-------------|--------------|--------------|--------------|
| Aide financière (pour les projets d'équipement) | 750 | 1 018 | 878 | 1 195 |
| Coopération technique (pour la main-d'oeuvre et la formation) | <u>241</u> | <u>278</u> | <u>181</u> | <u>231</u> |
| | <u>991</u> | <u>1 296</u> | <u>1 059</u> | <u>1 426</u> |

3. Agriculture, élevage et pêche

57. La production agricole est limitée par la finesse de la couche arable et par l'irrégularité et la rareté des précipitations. Sur les 1 200 hectares de terre arable, seuls 160 à 200 sont cultivés chaque année, le reste restant en jachère ou étant utilisé comme pâture. Les principales cultures sont le pois chiche, le maïs, la patate douce, les légumes et les fruits tropicaux.

58. On élève des moutons, des chèvres, des cochons, quelques bovins et de la volaille. L'importance des troupeaux dépend également des précipitations qui déterminent l'étendue des pâturages naturels disponibles. Le bétail, surtout des moutons et des chèvres, est exporté pour une part vers Saint-Maarten/Saint-Martin.

59. La pêche est l'une des principales activités productives du territoire et emploie d'une année à l'autre entre 15 et 20 p. 100 des actifs. Bien qu'on ait délimité une zone économique de 200 milles autour du territoire, la pêche se pratique surtout dans les rades et estuaires et autour des récifs. Une grande partie des prises, notamment les homards et les merlans, est vendue à Saint-Martin et Porto Rico. Les exportations de homards, qui étaient de 51 tonnes en 1975, sont tombées à 12,5 tonnes en 1978, dernière année pour laquelle on dispose de chiffres.

60. Dans la déclaration qu'il a faite le 30 juillet 1984 à la Chambre d'assemblée, le Gouverneur a rappelé que l'objectif primordial du gouvernement était de parvenir à un degré d'autosuffisance plus grand dans les domaines des produits agricoles et de la pêche et a souligné que le Ministère de l'agriculture et de la pêche s'efforcera d'y contribuer davantage. Le Gouvernement anguillais cherchait à mobiliser des ressources pour permettre à ce ministère d'offrir à la population une plus grande variété d'arbres fruitiers; il donnera la priorité à la formation à l'irrigation. En ce qui concerne le bétail, le Gouverneur a mis l'accent sur la création d'un élevage viable et décrit les services que le gouvernement a mis à la disposition des éleveurs.

61. Le Gouvernement anguillais fera tout son possible pour favoriser le développement de la pêche et s'efforcera de protéger les parages du territoire contre toute exploitation par des flottes étrangères. Une législation détaillée sur la pêche, visant à protéger l'ensemble de ce secteur, est à l'examen. Le Gouverneur a fait état de la collaboration du Gouvernement anguillais avec le Laboratoire de biologie marine du Massachusetts (Etats-Unis) qui met au point un programme de recherche sur les conques dans les Caraïbes, pour lutter contre le grave épuisement des ressources en conques dans les eaux territoriales.

4. Régime foncier

62. Un levé cadastral complet d'Anguilla a été réalisé entre 1974 et 1976. La plupart des 4 100 parcelles recensées, soit 95,8 p. 100 de l'ensemble des terres, ont deux hectares de superficie en moyenne et sont privées. La possession de terres par des étrangers est réglementée de façon à garantir les intérêts à long terme de la population tout en favorisant les investissements étrangers productifs et le développement. Pour pouvoir acquérir ou louer des terres, les étrangers doivent acquitter un droit de timbre équivalant à 10 p. 100 de la valeur estimée des terrains (y compris les bâtiments qui s'y trouvent).

63. Dans son discours du 30 juillet, le Gouverneur a déclaré à la Chambre d'assemblée qu'un comité avait été créé afin d'élaborer une nouvelle politique foncière, visant à ce qu'une grande partie des ressources foncières reste détenue par des propriétaires locaux et à maximiser les profits découlant des transactions foncières. Un plan d'aménagement de la capitale avait été achevé et on envisageait sérieusement de mettre au point un plan d'aménagement de l'ensemble du territoire. Le gouvernement était disposé à aider à construire des routes d'accès et le Gouverneur a demandé instamment aux propriétaires fonciers de mettre les bandes de terrain nécessaires à disposition.

5. Tourisme

64. Au cours de sa visite, la Mission a appris que le tourisme était en passe de devenir le secteur le plus important de l'économie et que le Gouvernement anguillais continuerait à développer ce secteur en plein essor, en assurant le maximum de participation locale à tous les niveaux. Le Gouvernement anguillais ne négligera rien pour que les projets qu'il a adoptés en faveur du développement du tourisme soient achevés et fonctionnent comme prévu.

65. D'après les renseignements fournis par le gouvernement du territoire, les hôtels, pensions de famille et autres infrastructures d'accueil, disposaient de 551 lits au début de 1984, 200 lits supplémentaires étant prévus d'ici à la fin de l'année. Entre 1980 et 1983, le nombre de touristes, y compris les visiteurs venant pour la journée, était passé de 8 172 à 21 789. Entre janvier et août 1984, 21 502 touristes étaient entrés dans le territoire. Le principal point d'entrée a été le quai de Blowing Point, où 16 420 touristes ont débarqué en 1983 (17 486 pendant les huit premiers mois de 1984). Autre point d'entrée important, l'aéroport de Wall Black par où sont passés 5 369 visiteurs en 1983 et 4 016 pendant les huit premiers mois de 1984.

66. Le territoire est membre de la Caribbean Tourism Association (CTA) du Centre antillais de recherche et de développement pour le tourisme et de l'Association de préservation des Caraïbes. Début 1984, une équipe du Centre antillais de recherche et de développement pour le tourisme et de la CTA, financée conjointement par le Centre et par l'Organisation des Etats américains (OEA), s'est rendue dans le territoire pour y étudier les divers aspects du tourisme. Sur la base de ses constatations, l'équipe a formulé plusieurs recommandations à l'intention du Gouvernement anguillais concernant les relations intersectorielles, la réorganisation du Ministère du tourisme, l'établissement d'un plan de travail pour le tourisme et les différentes manières d'accroître les revenus que le gouvernement tire du tourisme, notamment grâce à l'augmentation de la taxe d'embarquement, de la taxe d'hôtel et des permis de conduire temporaires. Il a également été recommandé de faire payer une taxe de 5 p. 100 aux touristes qui loueraient des voitures.

6. Opérations financières internationales

67. Trois banques commerciales opèrent à Anguilla : la Bank of America Inc., Barclays Bank (International) Ltd. et la Caribbean Commercial Bank (Anguilla) Ltd., dont le capital est aux mains d'Anguillais.

68. Etant donné l'absence d'impôts sur le revenu et sur les sociétés et de contrôle des changes, le territoire s'est constitué en centre potentiel pour les banques étrangères, les sociétés fiduciaires, les compagnies d'assurance et les autres entreprises internationales. En présentant le budget de 1983, le Ministre des finances a souhaité la bienvenue aux membres de la communauté financière internationale qui vivent ou travaillent à Anguilla et leur a demandé de contribuer largement au développement économique et social du territoire. Il a indiqué cependant qu'un certain nombre d'emplois et de secteurs d'activité seraient réservés exclusivement aux Anguillais.

69. Les recettes que le gouvernement a retirées des opérations financières internationales, y compris la patente payée par les banques, les droits d'enregistrement des sociétés, s'élevaient en 1983 à plus de 1,3 million de dollars des Caraïbes orientales (826 000 en 1982). Dans son rapport annuel pour 1983, la Banque de développement des Caraïbes a fait état de l'expansion des opérations financières étrangères dans le territoire pendant l'année et prévu que la contribution de ce secteur aux recettes publiques augmenterait de façon appréciable au cours des années suivantes.

7. Assistance fournie par le système des Nations Unies

70. En janvier 1982, la Puissance administrante a informé l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qu'Anguilla s'était officiellement séparée de l'Etat associé de Saint-Christophe-et-Nevis; par la suite, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé un chiffre indicatif de planification de référence séparé pour Anguilla, 800 000 dollars des Etats-Unis pour la période 1982-1986. Une mission, composée de cinq fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et conduite par M. Trevor Gordon-Somers, représentant résident du PNUD pour les Caraïbes orientales, s'est rendue dans le territoire du 12 au 15 septembre 1983. Elle se composait de représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et de l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS). A la suite de ses consultations avec des fonctionnaires anguillais, la Mission des Nations Unies a identifié plusieurs domaines où l'assistance du PNUD était requise, notamment le tourisme, l'aviation civile, l'administration publique, la population, les statistiques, l'éducation et la production de sel.

71. Pendant son séjour à New York au début de septembre 1984, M. Gordon-Somers a rencontré, à sa demande, des membres de la Mission de visite des Nations Unies. Au cours de la discussion, M. Gordon-Somers a donné à la Mission un bref aperçu de la situation politique, économique et sociale du territoire et des différents obstacles qui entravent le développement. Il a souligné cependant qu'il n'avait pas encore rencontré de membres du gouvernement qui venait d'être élu. La Mission a également été informée qu'en raison de certaines difficultés, le territoire ne pourra utiliser qu'environ 350 000 dollars des Etats-Unis du chiffre indicatif de planification (CIP) qui lui a été affecté.

72. En ce qui concerne la participation du territoire à des organismes du système des Nations Unies, la Mission a appris au cours de sa visite à Anguilla que le territoire n'était pas représenté aux réunions du Groupe de coopération aux fins du développement économique des Caraïbes organisées par la Banque mondiale, auxquelles prennent part les représentants des gouvernements des pays des Caraïbes, des gouvernements donateurs et des institutions financières bilatérales et multilatérales. Le territoire ne participe pas non plus aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ni de ses organes subsidiaires.

8. Transports, communications et autres services

73. D'après les renseignements fournis par la Puissance administrante, le réseau routier du territoire comptait 50 kilomètres de routes goudronnées et 40 kilomètres de routes en graviers. Plus de 1 000 véhicules sont immatriculés dans le territoire.

74. Le principal port d'entrée, Road Bay, est surtout un port de marchandises et peut accueillir des navires ayant un tirant d'eau de 4,5 mètres. Les autres ports d'entrée sont Blowing Point (essentiellement pour les touristes qui font l'aller et retour à partir de Saint-Martin) et Forest Bay. Les principales liaisons maritimes avec les îles Vierges britanniques et américaines et Porto Rico, de même qu'avec les îles des Caraïbes orientales, sont assurées par des goélettes.

75. L'aéroport de Wall Blake est équipé d'une piste goudronnée de 1 100 mètres que l'on est en train de prolonger. Les compagnies Leeward Islands Air Transport (LIAT), Winward Islands Airway (WINAIR) et Crown Air assurent les liaisons aériennes entre le territoire et Saint-Christophe-et-Nevis, les Caraïbes orientales, Saint-Martin, les îles Vierges américaines et Porto Rico. Il est également possible d'affréter un avion à destination de n'importe quel point des Caraïbes.

76. Les services de télécommunications, à savoir les liaisons téléphoniques, par télex et télégraphiques, sont assurés par la compagnie Cable and Wireless (West Indies) Ltd. Une liaison radiotéléphonique relie Anguilla et le phare de Sombrero (voir par. 12).

77. On a récemment annoncé qu'un vaste programme d'électrification de l'île tout entière serait bientôt achevé. Une nouvelle centrale électrique a été pratiquement achevée en juillet 1983 et la Banque de développement des Caraïbes a consenti un prêt pour l'achat d'un nouveau générateur qui permettra d'alimenter l'île en électricité de façon beaucoup plus sûre et efficace.

78. La politique du gouvernement du territoire en matière de gestion des ressources en eau avait principalement pour but d'assurer un approvisionnement suffisant en eau potable. A cet égard, toutes les nouvelles maisons et tous les nouveaux bâtiments publics sont tenus d'être équipés de réservoirs. Les Gouvernements canadien et britannique ont alloué des ressources pour la construction d'une usine de dessalement d'une capacité quotidienne de 75 000 litres. La Banque de développement des Caraïbes a, quant à elle, consenti

un prêt au gouvernement du territoire pour la construction d'un système de captage des eaux d'une capacité d'un million de litres. En outre, aux termes d'un accord conclu entre les deux Gouvernements canadien et anguillais, le Canada financera un programme global de mise en valeur des ressources en eau à Anguilla. Les principaux projets sont les suivants : achat d'une génératrice d'électricité (542 000 livres) - construction d'une nouvelle centrale électrique; installation d'une nouvelle génératrice (200 000 livres); réfection du scellage de la piste de l'aéroport (236 000 livres) et programme de réfection du scellage des routes (200 000 livres).

79. Ainsi qu'on l'a déjà noté au paragraphe 56, la Puissance administrante, représentée par la Division britannique pour le développement dans les Caraïbes, a souscrit en mai 1984 à un programme d'équipement du territoire, dont le coût s'élève à 2,5 millions de livres sur deux ans.

80. Outre les projets susmentionnés, une vingtaine d'autres sont envisagés, qui vont de la distribution d'électricité à la modernisation du système d'adduction d'eau. Il était prévu qu'un économiste de la Division britannique pour le développement se rende à Anguilla pour mettre à jour les données d'une étude de faisabilité effectuée en 1981, relative aux améliorations à apporter à l'aéroport.

D. Situation sociale et éducation

1. Emploi

81. Traditionnellement, les Anguillais ont émigré pour chercher du travail. Jusque dans les années 20, de nombreux Anguillais partaient travailler dans les plantations de canne à sucre en République dominicaine et par la suite, dans les raffineries de pétrole à Curaçao et Aruba. Plus récemment, ils ont émigré dans les îles Vierges américaines et à Porto Rico pour prendre part au développement de ces territoires dans l'après-guerre. Ils ont émigré en nombre considérable au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et dans d'autres îles des Caraïbes, principalement Saint-Martin, Saint-Christophe-et-Nevis et Antigua.

82. Le gouvernement poursuit ses efforts pour accroître les possibilités d'emplois locaux en octroyant des avantages aux investisseurs étrangers et aux entreprises locales.

83. D'après des renseignements communiqués par le gouvernement du territoire, 2 150 personnes, dont 59 p. 100 d'hommes et 41 p. 100 de femmes (sans compter les travailleurs indépendants) avaient du travail. Le chômage se situait entre 20 et 40 p. 100. L'absence de chiffres précis était due à l'existence d'un chômage déguisé. Le gouvernement cherchant à introduire un régime d'assurance sociale plus équitable, deux experts de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont mené à bien une étude du système de sécurité sociale en vigueur dans le territoire.

2. Santé publique

84. Le territoire est desservi par le Cottage Hospital, équipé de 24 lits, et par quatre centres médicaux de district.

85. La Puissance administrante a informé la Mission qu'elle avait étudié les services de santé anguillais en 1982 et qu'un certain nombre de ses recommandations avaient été appliquées. Elle mène des études complémentaires sur l'état de l'hôpital existant et son éventuelle rénovation ou reconstruction. Entre-temps, elle a approuvé un don de 43 000 livres destiné à remettre en état l'installation électrique dangereusement défectueuse. Selon le Gouverneur, on prévoit la construction d'un nouvel hôpital qui assurera des soins médicaux secondaires dans tous les domaines de la santé.

86. La Mission a visité le Cottage Hospital le 14 septembre 1984 sous la conduite d'un médecin. Elle s'est aperçue notamment que les installations étaient en général insuffisantes et délabrées. En outre, il n'y avait pas d'eau chaude; les infirmières manquaient des équipements nécessaires et la salle des urgences ne pouvait pas accueillir plus de deux personnes à la fois.

3. Education

87. Dans le territoire, l'éducation est gratuite au niveau des cycles primaire et secondaire. Il existe six écoles primaires administrées par le gouvernement, et une école secondaire. La mission s'est rendue dans deux des écoles primaires ainsi que dans l'école secondaire. En septembre 1984, il y avait 1 482 élèves inscrits dans les écoles primaires et 417 (dont 24 au Centre de formation technique et professionnelle) dans l'école secondaire de The Valley. En 1983, on comptait 60 enseignants, dont 39 seulement avaient reçu une formation.

88. Dans un discours prononcé devant la Chambre d'assemblée en juillet 1984, le Gouverneur a informé la Législature qu'une équipe d'inspection composée de spécialistes en pédagogie venant des Caraïbes, y compris d'Anguilla et du Royaume-Uni, s'était rendue dans le territoire en octobre 1983 pour examiner le système d'éducation. Le gouvernement avait accepté, dans leurs grandes lignes, les recommandations formulées par l'équipe, qui portaient entre autres sur les points suivants :

a) Regroupement de tous les élèves âgés au minimum de 12 ans dans une école polyvalente unique; à cet effet il convenait d'agrandir l'école secondaire existante, ce qui serait fait d'ici septembre 1986;

b) Accroissement des possibilités de formation technique et professionnelle au niveau secondaire, notamment par une intégration totale du programme de formation professionnelle et technique dans l'enseignement secondaire;

c) Mise en place intégrale du système d'examen du Caribbean Examination Council (CXC) d'ici 1987 et suppression du système d'éducation d'origine britannique aboutissant à l'obtention du Certificat général d'éducation;

d) Nomination d'un administrateur en chef chargé de l'éducation au poste de chef du Département de l'éducation.

89. La Puissance administrante a informé la mission que l'application des recommandations faisait l'objet d'un examen avec le gouvernement du territoire. En mai 1984, une subvention d'un montant de 148 000 dollars destinée à la rénovation de l'école primaire de The Valley a été approuvée.

III. ACTIVITES MENEES PAR LA MISSION

A. Entretiens avec le Gouverneur et le Premier Ministre

90. Le Gouverneur a fait un bref exposé sur l'histoire d'Anguilla, territoire qui, a-t-il rappelé, avait souvent été rattaché à une unité territoriale plus importante, telle que Saint-Christophe-et-Nevis. Toutefois, en 1967, estimant qu'ils n'étaient pas suffisamment représentés et que leurs intérêts n'étaient pas assez pris en considération, les habitants d'Anguilla avaient décidé de faire sécession et de constituer leur propre gouvernement. La séparation officielle avait eu lieu en 1980 et une nouvelle Constitution était entrée en vigueur en avril 1982. Un processus électoral démocratique, dans le cadre duquel les partis politiques organisés menaient une campagne énergique mais pacifique, avait été engagé dans les années 1970.

91. Le Gouverneur a dit que le gouvernement du territoire était résolu à développer Anguilla sur la plan économique, de façon à assurer à ses habitants des moyens de subsistance, voire à faire revenir certaines - sinon l'ensemble - des 20 000 personnes environ originaires d'Anguilla qui vivaient à l'étranger. La médiocrité du sol et le manque de ressources naturelles limitaient toutefois les possibilités de développement. Le tourisme constituait certes un secteur extrêmement prometteur, mais les habitants d'Anguilla souhaitaient que l'on s'attache davantage à développer une forme hautement sélective de tourisme axée sur les couches les plus aisées de ce marché. L'expérience des Etats insulaires voisins était là pour témoigner de la nécessité de développer cette industrie de façon ordonnée et de manière à en conserver le contrôle. Les habitants d'Anguilla ne tenaient pas à voir s'installer des casinos ou tout autre établissement de jeu susceptibles de perturber l'harmonie de la communauté. L'industrie de la pêche constituait un autre domaine dans lequel des améliorations pourraient produire les recettes dont l'île avait besoin. Si cette industrie était encore peu développée, les prises de langoustes étaient souvent importantes et pouvaient être facilement écoulées dans les îles voisines. Le Gouverneur a fait remarquer toutefois que, de façon générale, Anguilla était une île raisonnablement prospère.

92. Le Gouverneur a noté que l'état des finances du territoire était en constante amélioration, au point que, pour l'exercice budgétaire en cours, on s'attendait à un excédent et qu'il ne serait pas nécessaire d'accorder une subvention au territoire. Anguilla recevait une aide en capital de diverses sources : Royaume-Uni, organisations internationales, Canada et Etats-Unis. Le Gouverneur a annoncé que, d'ici cinq ans, Anguilla connaîtrait un essor économique appréciable.

93. Il a ajouté que, en sa qualité de Gouverneur, il se devait en premier lieu aux habitants d'Anguilla et que, s'il avait été nommé par la reine, il ne représentait pas pour autant le Gouvernement du Royaume-Uni. La Constitution définissait ses quatre domaines de compétence, à savoir les affaires étrangères, la défense, la sécurité intérieure et l'administration. De l'avis du Gouverneur, Anguilla jouissait d'une quasi-autonomie dans tous les autres domaines. Le peuple d'Anguilla était conscient du fait que l'indépendance constituait une option possible et cette question avait fait l'objet de fréquents débats. Le Gouverneur a réaffirmé la position du Gouvernement du Royaume-Uni concernant le statut futur du

territoire en indiquant que, si les habitants d'Anguilla décidaient d'opter pour l'indépendance, le Gouvernement du Royaume-Uni, loin de faire obstacle à ce processus, le faciliterait. Il a réfuté l'idée selon laquelle la Puissance administrante cherchait à contraindre Anguilla à accéder à l'indépendance et a conclu en disant que, dans tous les cas, le Gouvernement du Royaume-Uni respecterait les désirs du peuple d'Anguilla.

94. Le Premier Ministre a assuré la mission que le peuple d'Anguilla avait clairement conscience de la voie sur laquelle son gouvernement l'avait engagé et qu'il y donnait son accord. Anguilla s'était séparée de Saint-Kitts-et-Nevis car les habitants d'Anguilla ne souhaitaient pas que la responsabilité de l'administration de leur île soit transférée du Royaume-Uni à une nouvelle entité de bien moindre importance. En 1966, lorsqu'il avait été question de faire d'Anguilla un Etat, ses habitants avaient commencé à prendre leurs distances et avaient refusé d'envisager cette possibilité étant donné que la seule option à laquelle ils étaient favorables était celle de demeurer colonie britannique. Anguilla avait accédé à l'autonomie sous la protection politique et économique du Gouvernement du Royaume-Uni et, de l'avis du Premier Ministre, la population se sentait en sécurité du fait du statut actuel d'Anguilla. Le gouvernement actuel ne s'était pas lancé dans un programme politique axé sur l'accession à l'indépendance; il s'efforçait simplement d'améliorer le mode de vie de la population. Le Premier Ministre a fait valoir que l'indépendance ferait obstacle au développement économique du territoire; c'est pourquoi celui-ci devait dépendre d'une puissance plus importante. L'indépendance exposerait également Anguilla à subir des pressions; le territoire devait donc continuer de s'en remettre au Royaume-Uni pour sa défense.

95. Le Premier Ministre a indiqué que, si le tourisme constituait pour l'avenir le principal objectif en matière de développement économique, son gouvernement poursuivait une politique de diversification et avait eu de nombreux entretiens avec des investisseurs potentiels dans des domaines tels que les petites entreprises industrielles et les entreprises de haute technologie, qui pourraient prospérer à Anguilla.

B. Entretien avec des membres du Conseil exécutif

96. Après un exposé sur le rôle et les fonctions du Conseil exécutif, qui se réunit deux fois par semaine et peut également se réunir selon que de besoin, l'entretien a porté essentiellement sur la Constitution, qui est entrée en vigueur en 1982 (voir par. 19 à 27). En réponse à une question posée par le Président de la mission, un membre du Conseil exécutif a fait remarquer que la Constitution actuelle différait sur plusieurs points de celle de 1976. Pour l'essentiel, elle prévoit un ministre des finances et du territoire, domaine qui relevait précédemment de la compétence du Gouverneur, et dispose que le Gouverneur doit consulter le Conseil exécutif pour les questions touchant la police et l'administration; la Constitution supprime également le poste de secrétaire en chef.

97. Evoquant ses propres pouvoirs, le Gouverneur a noté que, si la Constitution avait un caractère progressiste, le Royaume-Uni estimait que certains pouvoirs devaient rester entre les mains du Gouverneur. Il a indiqué que le Royaume-Uni avait précisé que toute modification substantielle apportée à la Constitution serait considérée comme un pas vers l'indépendance.

98. De l'avis du Ministre des finances et du territoire, qui a mentionné qu'il occupait déjà un poste dans le précédent gouvernement, ce n'était pas tant la portée ou la teneur des modifications apportées à la Constitution actuelle qui importait que les raisons pour lesquelles cette constitution avait été introduite. Il s'est déclaré peu satisfait du précédent Premier Ministre qui - à son avis - avait tendance à centraliser le pouvoir au sein de son Cabinet et s'était opposé à toute initiative tendant à opérer un partage des responsabilités avec d'autres ministres. D'après lui, la Constitution actuelle répondait pour l'essentiel aux désirs formulés par le précédent Premier Ministre. Il a fait remarquer que, si les précédents projets de constitution avaient fait l'objet de débats publics avant d'être approuvés, la Constitution actuelle n'avait pas été préalablement soumise à la population pour examen et qu'un Livre blanc relatif à la Constitution n'avait été publié qu'après le retour de Londres de M. Webster et de sa délégation. C'est pourquoi il a jugé injuste que la Puissance administrante laisse entendre que toute modification de fond apportée à la Constitution devait aboutir à un acheminement vers l'indépendance. Il a souligné également qu'il convenait de modifier certaines dispositions de la Constitution.

99. Le Ministre de la justice a exposé dans ses grandes lignes le processus constitutionnel. Il a noté que le Livre blanc relatif à la Constitution était relativement peu détaillé. Aussi bien le Ministre de la justice que le Gouverneur ont estimé que le Gouvernement du Royaume-Uni accepterait des propositions d'amendement à la Constitution formulées par le gouvernement du territoire pour ce qui est de dispositions telles que la citoyenneté, et notamment du statut du "ressortissant" (voir par. 24) et du régime foncier.

100. Les membres du Conseil exécutif se sont accordés à juger satisfaisant le degré d'autonomie accordé par la Constitution actuelle. Plusieurs ont souligné que le territoire n'était pas encore prêt à accéder à l'indépendance. Ils ont lancé un appel en faveur d'un développement plus poussé des infrastructures en vue de la mise en place d'une base économique plus viable.

101. En ce qui concerne la participation d'Anguilla aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, les membres du Conseil exécutif ont jugé nécessaire que le territoire ait davantage accès à ces organisations. L'un d'eux a signalé qu'un problème se posait au sein des Nations Unies : en ce sens que les intéressés semblaient ignorer qu'Anguilla était officiellement séparée de Saint-Christophe-et-Nevis et que, de ce fait, des fonds destinés à Anguilla étaient parfois acheminés par inadvertance vers cet Etat. Un autre membre du Conseil exécutif a indiqué que le territoire avait pu convaincre l'Institut d'alimentation et de nutrition des Caraïbes qu'il n'avait pas renoncé à sa qualité de membre de cette organisme. On a estimé toutefois que, si la participation à l'Organisation des Nations Unies et à des organisations régionales présentait des avantages pour Anguilla qui, faute de ressources suffisantes et des fonds nécessaires n'était pas pour l'heure en mesure d'assurer ce type de représentation.

102. En réponse à une question posée par les membres de la mission, plusieurs personnalités ont exprimé leurs vues sur le développement des infrastructures. Le Gouverneur a noté que le Royaume-Uni fournissait une aide en vue de l'aménagement de l'aéroport et que le Canada s'apprêtait à en faire autant. Le Premier Ministre a estimé que, du fait de la proximité de lignes aériennes internationales telles que celles qui desservaient Saint-Martin et Antigua, le territoire n'avait pas besoin d'un aéroport international, dont le coût serait de l'ordre de 20 millions de dollars des Caraïbes orientales et qui absorberait toutes les ressources provenant de l'aide extérieure. A son avis, il serait plus indiqué de prolonger la piste existante.

103. Toutefois, un autre membre du Conseil exécutif a estimé que l'aéroport du territoire devait pouvoir accueillir des avions à réaction, de façon à réduire les frais et les inconvénients qu'un changement d'avion à Saint-Martin occasionnait tant aux touristes qu'aux habitants d'Anguilla. Il a informé la mission que l'aéroport était mal situé et que, du fait de la nature meuble du terrain et d'une dénivellation qui se trouvait au bout de la piste, les frais d'entretien étaient extrêmement élevés. Il a ajouté qu'il pouvait s'avérer avantageux de changer l'emplacement de l'aéroport.

104. D'après le Ministre des finances et du territoire, des consultants nommés par le Royaume-Uni avaient réalisé une étude de faisabilité sur les installations de l'aéroport et recommandé un élargissement et une extension de la piste d'envol. Toutefois, compte tenu de la diminution prévue du nombre des arrivées de passagers et de l'abandon de plusieurs projets de construction d'hôtels, la Puissance administrante n'avait pas appliqué ces recommandations. Le Ministre a estimé que, pour que le territoire puisse aller de l'avant, il convenait de procéder à une planification plus objective en matière de développement. Anguilla n'aurait pas dû renoncer à la subvention octroyée par le Royaume-Uni, car l'économie du territoire n'était pas assez solide pour lui permettre d'équilibrer son budget sans cet appoint.

105. Le Ministre de l'éducation, du tourisme et du développement a souligné que le tourisme était en mesure de fournir la base du développement économique du territoire. Lors d'une conférence internationale sur le tourisme à laquelle elle avait participé avec le Premier Ministre, elle avait constaté toutefois qu'Anguilla était relativement peu connue des participants. D'autres pays de la région étaient mieux équipés pour mener une campagne de promotion du tourisme par des moyens audiovisuels et autres. Le Ministre a noté également qu'il existait sur le territoire de nombreux sites archéologiques qui, convenablement mis en valeur, pouvaient attirer les touristes. Elle a estimé que l'achat de deux avions, qui serviraient à assurer une desserte supplémentaire vers Antigua-et-Barbuda et Saint-Martin, pourrait contribuer dans une large mesure au développement du tourisme.

106. Au cours d'entretiens sur la politique de diversification menée par le gouvernement du territoire, on a fait observer qu'Anguilla ne disposait d'aucune matière première et que la pêche était la seule industrie existante. Depuis 1976, on demandait des fonds en vue de la construction d'un bâtiment destiné à abriter une usine. Malgré un fort taux de chômage (voir par. 83), le coût élevé de la vie

à Anguilla renchérisait les coûts de la main-d'oeuvre et exerçait un effet dissuasif sur les investisseurs potentiels. Le secteur agricole était axé essentiellement sur l'agriculture de subsistance et ne présentait aucune possibilité de croissance. On a donc estimé qu'il fallait s'en remettre au développement du tourisme pour engendrer des industries et des services supplémentaires. Le Gouverneur a fait remarquer que les habitants d'Anguilla souffraient d'un manque d'informations du fait de l'absence de journaux sur le territoire. Il a souligné toutefois que le gouvernement se proposait d'encourager la création d'un journal. De l'avis d'un membre du Conseil exécutif, l'absence de journal constituait un obstacle à la diffusion de l'information et le Premier Ministre a fait valoir que cela entravait le processus politique, étant donné que l'opposition n'avait pas la possibilité de promouvoir ses vues.

107. En ce qui concerne le développement culturel, le Ministre de l'éducation, du tourisme et du développement a indiqué que l'histoire locale et l'histoire des Caraïbes étaient enseignées dans les écoles et que les danses folkloriques et le théâtre étaient encouragés. Le 30 septembre, la mission a assisté à une représentation culturelle.

C. Entretiens avec le Président et les membres de la Chambre d'assemblée qui n'occupent pas de postes ministériels

108. Le 12 septembre, les membres de la Mission ont rencontré le Président et les membres de la Chambre d'assemblée, qui n'occupent pas de postes ministériels.

109. Au cours des entretiens, plusieurs participants sont convenus qu'il était nécessaire de changer certaines dispositions de la Constitution de 1982. Il a été observé que, contrairement à la constitution précédente, la constitution actuelle ne prévoyait pas la nomination d'un chef de l'opposition. Il a également été estimé que cette constitution concentrait trop de pouvoir entre les mains du Premier Ministre, ce qui risquait d'entraîner des abus. Entre autres sujets de mécontentement, il y avait les dispositions relatives au statut de "ressortissant", notamment celles qui concernaient les femmes dotées de ce statut, et dont le mari n'avait pas le droit d'en bénéficier.

110. Le Président de la Chambre d'assemblée a déclaré que le Gouvernement du Royaume-Uni n'était pas prêt à accorder au territoire davantage d'autonomie sur le plan local que ne le prévoyait la constitution actuelle, mais qu'il accepterait certainement d'autres changements si le gouvernement territorial, après avoir consulté la population, devait en faire la demande. Il a également déclaré qu'il ne serait pas souhaitable que chaque changement au niveau du gouvernement entraîne un changement dans la Constitution. Il a cependant reconnu que la constitution actuelle suscitait une très forte opposition.

111. A propos de la question du statut politique futur, les membres ont reconnu à l'unanimité que le territoire n'était pas encore prêt pour l'indépendance politique. Plusieurs ont souligné qu'il était indispensable que le territoire se développe davantage sur les plans économique et social avant que la population puisse envisager l'option de l'indépendance. Il a été signalé que la Puissance

administrante considérait que la constitution actuelle était une constitution évoluée et que tout degré supplémentaire dans l'autonomie aboutirait à l'indépendance. Aux termes de la constitution précédente, une motion de censure appuyée par les deux tiers des membres élus aurait obligé le Premier Ministre seul à démissionner, tandis qu'aux termes de la nouvelle, c'est le gouvernement tout entier qui devrait démissionner.

112. En ce qui concerne le développement économique, le président, qui est également le Secrétaire permanent du Ministère des finances, a informé les membres de la Mission que le territoire n'avait peut-être plus besoin de subventions, mais que l'excédent de ressources du Fonds général était insuffisant pour contribuer aux dépenses d'équipement qui continuent à être financées en grande partie par le Royaume-Uni. Il a expliqué l'organisation budgétaire du territoire et a fait remarquer que les décisions du Conseil exécutif, notamment celles qui portent sur les questions budgétaires, étaient prises par consensus.

113. Un membre a fait remarquer que, si l'on n'y prenait pas garde, le tourisme se développerait de manière incontrôlée, or le territoire serait incapable de financer une industrie touristique étant donné que presque toutes les marchandises et denrées alimentaires devaient être importées. Si le territoire voulait bénéficier du tourisme, il devrait produire sur le plan local les marchandises nécessaires. En l'absence d'une infrastructure appropriée, le développement du tourisme ne servirait à rien. Par ailleurs, l'industrie de la pêche donnait d'assez bons résultats mais avait besoin de capitaux et autres ressources pour se développer. Un autre intervenant, qui était du même avis, estimait qu'il faudrait développer les industries légères afin de diversifier l'économie. Il était inutile de parler d'indépendance politique si le territoire ne pouvait accéder à l'indépendance économique. L'objectif principal du gouvernement était de faire progresser la population sur les plans économique et social. A son avis, l'aide que le Royaume-Uni fournissait à Anguilla était insuffisante.

D. Entretiens avec le chef du parti d'opposition,
l'Anguilla People's Party

114. M. Webster, l'ancien premier ministre, a dit aux membres de la Mission qu'il n'avait appris la visite de la Mission que lorsqu'il avait entendu la veille à la radio la déclaration de son Président (voir annexe II du présent rapport). Le gouvernement n'avait pas informé la population de la visite de la Mission et de son objectif. Une personne a demandé à la Mission en quoi son rapport pourrait aider Anguilla. La Mission a expliqué les travaux entrepris par le Comité spécial et l'Assemblée générale et donné lecture d'extraits de la Charte des Nations Unies ainsi que de rapports du Comité spécial sur Anguilla.

115. M. Webster a donné un aperçu de la situation au moment des dernières élections générales. Il a dit qu'au cours de la campagne électorale, l'ANA n'avait cessé de répéter à la population que l'APP alors au pouvoir visait l'indépendance et alignerait Anguilla sur le régime à orientation socialiste d'un des pays de la région.

116. En ce qui concernait la question du futur statut constitutionnel du territoire, la Mission a appris que la majorité des habitants d'Anguilla ne pensait pas que le territoire était prêt pour l'indépendance, mais que ce sentiment pourrait changer à l'avenir. Le territoire n'était devenu une entité politique séparée que 17 ans auparavant et n'avait pas de fondement économique. Il avait renoncé à la subvention accordée par le Royaume-Uni afin de pouvoir planifier son budget comme il l'entendait.

117. La Mission a appris que la Puissance administrante ne donnait pas suite aux offres d'assistance au territoire émanant d'organismes donateurs multilatéraux; ainsi des projets qui avaient été approuvés plusieurs années auparavant par le Fonds de développement européen (FED) n'avaient pas été exécutés. Il a été souligné que le territoire avait besoin d'assistance technique pour élaborer des projets et dans de nombreux autres domaines non spécifiés. Selon le Parti d'opposition, la plupart des pays, y compris le Canada et les Etats-Unis, hésitaient à fournir une assistance bilatérale aux territoires dépendants, y compris Anguilla. Le territoire éprouvait des difficultés à obtenir une aide à l'équipement en raison de complications administratives et du coût élevé de la recherche de sources d'assistance.

118. A son retour à New York, la Puissance administrante a informé la Mission que l'Anguilla People's Party (APP) avait changé de nom et était devenu l'Anguilla Democratic Party (ADP), et que M. Webster avait démissionné de ce parti le 20 septembre.

E. Entretiens avec les membres de la Chambre de commerce et de l'Association des propriétaires d'hôtels

119. Le 13 septembre, la Mission a rencontré 11 membres de la Chambre de commerce et de l'Association des propriétaires d'hôtels.

120. Le premier intervenant a déclaré que la Puissance administrante exerçait des pressions sur la population d'Anguilla pour qu'elle décide d'un calendrier pour l'indépendance. Ces pressions étaient plutôt d'ordre économique et le territoire avait été forcé à renoncer prématurément à la subvention accordée par le Royaume-Uni, ce qui l'avait privé des ressources nécessaires à son développement. Un autre intervenant a dit que la population n'était pas suffisamment informée des responsabilités que comportait l'indépendance et a demandé à l'Organisation des Nations Unies de lui venir en aide en apportant des informations à cet égard. Il estimait que le territoire devrait être représenté dans les organisations régionales et internationales et devrait participer à la conduite de ses affaires étrangères en vue de se préparer à l'indépendance. Il a remarqué que d'anciens territoires des Caraïbes déclaraient qu'ils étaient devenus indépendants pour pouvoir établir des contacts plus directs avec les organismes internationaux et les gouvernements donateurs. Un intervenant a dit que les habitants d'Anguilla aspiraient à l'indépendance mais appréhendaient l'avenir et qu'ils souhaitaient avoir une économie viable en place avant de prendre une décision à ce sujet.

121. La Mission a appris que la constitution actuelle n'avait fait l'objet de débats publics ni avant ni après son entrée en vigueur. A son avis, la nouvelle constitution accordait des pouvoirs trop étendus au Gouverneur et au Premier Ministre et ne prenait pas en compte la nature migratoire de la population d'Anguilla.

/...

122. Plusieurs intervenants ont déclaré que le chômage posait un grave problème au territoire et avait conduit à un exode des compétences. Il a été souligné que plusieurs milliers d'habitants d'Anguilla étaient partis à l'étranger pour trouver du travail et que d'autres étaient obligés d'accepter des emplois autres que ceux pour lesquels ils avaient été formés. Cependant, malgré le taux de chômage élevé, la main d'oeuvre était relativement chère à cause du haut niveau de vie des habitants de l'île et les investisseurs potentiels avaient trouvé qu'il était plus profitable de s'établir dans d'autres pays des Caraïbes, y compris Saint-Christophe-et-Nevis. Un intervenant a déclaré que le chômage féminin, qui, dans certains cas, pouvait atteindre 50 p. 100, n'était pas pris en considération et que le taux de chômage dans l'enseignement et les emplois saisonniers était préoccupant.

123. En ce qui concerne le développement industriel, la Mission a appris que le manque de matières premières et le peu de débouchés du marché local rebutaient les investisseurs potentiels; les industries traditionnelles ne prospéraient pas; la production de sel stagnait à la suite d'une baisse importante de la demande de sel industriel par le principal acheteur, la Trinité-et-Tobago; l'industrie de la pêche était encore rudimentaire et avait besoin de capitaux; le niveau de production des deux usines de mise en bouteilles était bas, et la fabrication de balais avait cessé. Les représentants de la Chambre de commerce ont souligné que celle-ci s'employait activement à trouver de nouveaux débouchés pour le sel et cherchait également des capitaux pour l'industrie de la pêche.

124. Plusieurs intervenants ont dit que le territoire devait promulguer de nouvelles lois prévoyant des incitations destinées à attirer les investisseurs potentiels et coordonner l'application de la législation existante afin d'éliminer les retards importants ainsi que les décisions arbitraires des autorités douanières, qui rebutaient les hommes d'affaires. Le fait qu'il n'y avait pas d'impôt direct ni de contrôle des changes constituait une base favorable au développement d'une communauté d'affaires internationales. En revanche, la politique foncière actuelle ne contribuait pas à promouvoir le développement du secteur immobilier.

125. Les membres des deux groupes sont convenus qu'il n'y avait pas de plan d'ensemble pour le développement économique et social d'Anguilla. La Mission a été informée que le Gouverneur avait tracé l'ébauche d'une politique gouvernementale dans son discours, mais que l'Assemblée ne s'était pas encore réunie pour en discuter. Comme il n'y avait pas de journal, le public n'était généralement pas informé des questions dont le gouvernement était saisi.

126. Toute le monde reconnaissait qu'il y avait beaucoup à faire pour améliorer la qualité de la fonction publique. Il a été dit que le niveau de développement d'un pays se mesurait au développement de sa fonction publique. Un intervenant a attiré l'attention sur le fait que les avantages accordés aux spécialistes expatriés, en particulier aux médecins, suscitaient un certain mécontentement chez les fonctionnaires. Il a été également souligné que les fonctionnaires démissionnaient soit pour émigrer, soit pour entrer dans le privé.

F. Entretiens avec des associations de membres de la police,
de fonctionnaires, d'enseignants et d'infirmières

127. Vingt représentants de diverses associations professionnelles ont participé à ces entretiens.

128. Le porte-parole de l'Association des enseignants a déclaré que le statut actuel du territoire était bien différent du statut politique d'autres pays des Caraïbes. Il a reconnu que le territoire traversait une période de transition et de préparation. A son avis, les hommes politiques locaux manquaient encore d'expérience. En ce qui concernait la situation de l'enseignement dans le territoire, les professeurs estimaient que la plupart des besoins étaient satisfaits, en dépit de retards dans l'application des recommandations de l'enquête sur l'enseignement dus à l'absence d'un administrateur de l'enseignement. L'enseignement était obligatoire jusqu'à la fin des études secondaires. Le taux d'encadrement était d'environ un maître pour 20 à 25 élèves. La sélection pour l'entrée à l'école secondaire était très sévère en raison du manque de places. La mission a été informée que bien que l'école secondaire même comportât un centre de formation professionnelle et technique, celui-ci n'était pas encore prêt à fonctionner. Le porte-parole a ajouté que plus de 95 p. 100 des enseignants étaient originaires d'Anguilla et que certaines écoles manquaient d'instituteurs ou de professeurs. Le programme de formation pédagogique était financé par le Gouvernement du Royaume-Uni, mais le gouvernement du territoire n'avait pas profité pleinement des possibilités offertes par la Puissance administrante.

129. Un autre orateur a déclaré que le territoire devrait renforcer son économie avant d'accéder à l'indépendance. Un représentant de l'Association des fonctionnaires a signalé que, bien que la plupart des fonctionnaires soient recrutés sur place, de nombreux chefs de département étaient "très jeunes" et s'est inquiété de ce que leur manque d'expérience risquait de nuire au fonctionnement des services.

130. Plusieurs orateurs ont affirmé que la Constitution actuelle était mal connue et manifesté leur désaccord avec la disposition concernant le statut de "ressortissant" (voir par. 24) et les pouvoirs du Gouverneur.

131. Un représentant de l'Association de la police a informé la mission que la criminalité se limitait à des différends concernant la propriété foncière, à quelques cas de délinquance juvénile et à des vols avec effraction. La délinquance juvénile, en augmentation, touchait surtout les enfants dont les parents vivaient ou travaillent à l'étranger. Il regrettait qu'il n'existe pas d'institution de redressement pour les jeunes délinquants. Le trafic de la drogue n'épargnait plus le territoire depuis que certains îlets près des côtes servaient de points d'entrée, et un groupe d'adeptes de la secte Rastafarian cultivait de la marijuana. Le porte-parole de l'Association a signalé que la police était gênée dans son travail par un réseau de transport et de communication insuffisant. Il a déclaré toutefois qu'une unité de télécommunication, commandée plus d'un an auparavant, devait arriver sous peu et qu'il était prévu d'augmenter les forces de police et de moderniser leur matériel.

132. La mission a été informée que la police locale coopérait avec les autorités de police des administrations de St. Maarten/Saint-Martin.

G. Entretiens avec les membres du Comité exécutif de l'Anguilla National Alliance

133. Les représentants de l'Anguilla National Alliance (ANA) ont présenté à la mission le 11 septembre, jour de son arrivée, un mémorandum écrit (voir annexe III au présent rapport), et lui ont demandé d'organiser une rencontre qui a eu lieu le 13 septembre.

134. Au cours de la réunion, les membres du Comité exécutif ont affirmé que si le parti avait pour objectif ultime l'indépendance, il considérerait néanmoins le développement économique comme un préalable indispensable. Le niveau de développement infrastructurel dicterait le calendrier du processus d'accession à l'indépendance.

135. Les membres du Comité exécutif ont insisté pour que le territoire accède à l'indépendance progressivement. Ils ont noté, toutefois, que la participation de membres élus à l'administration du territoire n'était pas seulement récente, mais limitée. Etant donné que toute la fonction publique était placée sous l'autorité du Gouverneur, plutôt que sous celle du gouvernement élu, les ministres n'avaient pas toujours les mains libres pour recruter des fonctionnaires compétents. Les deux partis étaient d'accord sur ce point. Un orateur a insisté sur le fait que le gouvernement ne pouvait être responsable s'il n'était pas entièrement autonome.

136. En ce qui concerne le développement économique, l'ANA préconisait le développement du tourisme, des industries légères et de la pêche. L'absence d'une infrastructure de base n'aidait pas le gouvernement à attirer des investisseurs dans ces domaines. L'accès au territoire se faisait par Antigua-et-Barbuda et Saint-Martin et le territoire ne disposait pas de port en eau profonde. Un membre du parti a déclaré que le Royaume-Uni avait refusé au territoire l'assistance nécessaire pour développer son potentiel touristique, alors qu'il avait aidé d'autres territoires des Caraïbes.

137. Les membres du Comité exécutif ont demandé à la mission d'aider le territoire à se préparer à l'autodétermination et ont déclaré que l'opposition à l'indépendance n'était en fait qu'une question de calendrier. Si le Gouvernement du Royaume-Uni refusait tout progrès constitutionnel autre que l'indépendance et ne fournissait qu'un semblant d'assistance à Anguilla pour l'aider à se développer, l'ANA considérerait cette attitude comme un abandon. Dans tous les cas, les membres du Comité exécutif estimaient que le Royaume-Uni était prêt à leur accorder l'indépendance. Evoquant par ailleurs les méthodes du Gouverneur, ils ont mentionné qu'il consultait rarement le Conseil exécutif comme exigé par la Constitution.

H. Entretiens avec les secrétaires permanents des différents bureaux du gouvernement

138. Le Président et les membres de la mission ont rencontré les secrétaires permanents des bureaux suivants : Bureau du Premier Ministre et des Affaires intérieures; Tourisme, agriculture et pêche; Services sociaux; Travaux publics et équipements collectifs. Le Secrétaire permanent du Ministère des finances et des terres, qui assistait à la Barbade à une réunion de la Banque de développement des Caraïbes, avait déjà rencontré la mission à plusieurs reprises.

139. La mission a été informée que si les hauts fonctionnaires avaient reçu une formation suffisante, celle-ci laissait à désirer aux niveaux intermédiaire et inférieur. Les secrétaires permanents, en particulier, devraient recevoir une formation en matière de politique étrangère et de développement économique, afin de se préparer à l'indépendance. A leur avis, le fait que le Gouverneur était responsable de la fonction publique ne nuisait pas à celle-ci. On venait d'achever une enquête sur la fonction publique, mais le rapport subséquent n'était pas encore disponible.

140. L'aide à l'équipement du territoire fournie par le Royaume-Uni, estimée à 1,3 million de livres par an, ne pouvait suffire pour exécuter les grands projets visant les travaux de rénovation et de construction à l'hôpital, la réfection de l'aéroport et du réseau routier, et la mise en oeuvre des recommandations de l'enquête sur l'enseignement. Les donateurs préférant investir dans les secteurs de production, les services scientifiques et sociaux étaient défavorisés.

141. Les secrétaires permanents ont informé la mission que le chômage sur le territoire était dû non seulement au peu d'activités économiques, mais aussi à l'absence de programmes de formation visant à donner à la population locale des compétences utiles. Ainsi, les secteurs de la mécanique et de l'hôtellerie par exemple employaient des étrangers. On a signalé à la mission l'absence de données sur la main-d'oeuvre et la planification, sujets situés hors du champ de la récente enquête sur l'éducation.

142. Dans le domaine de la santé et de l'éducation, la mission a été informée qu'il était nécessaire d'offrir une formation médicale et paramédicale aux ressortissants travaillant dans les services sanitaires, afin d'accroître le nombre de médecins, de chirurgiens-dentistes et autres agents de la santé publique originaires du territoire. Le fait que les médecins étrangers recevaient un traitement nettement supérieur à celui des médecins d'origine locale n'était pas fait pour attirer les médecins d'Anguilla ou des Caraïbes. Sur les six écoles primaires, deux avaient besoin de réparations. L'unique école secondaire était surchargée et manquait de locaux pour la formation professionnelle et technique.

I. Entretiens avec des membres de la Commission de la fonction publique

143. Au cours des discussions que la mission a eues avec des membres de la Commission de la fonction publique, le Président de cette dernière a expliqué le mécanisme de sélection des membres de cette commission, ainsi que leurs fonctions en vertu de la Constitution. Il a déclaré que la Commission avait pour attribution essentielle de conseiller le Gouverneur sur les questions relatives aux nominations et aux licenciements de fonctionnaires. La Commission était composée de cinq membres, dont trois nommés pour deux ans par le Gouverneur et deux sur recommandation de l'Association du personnel, le Président étant choisi parmi les cinq membres après consultation avec le Premier Ministre. Les membres de la Commission ont estimé que le système en vigueur ne garantissait pas suffisamment l'impartialité de la fonction publique et que les hauts fonctionnaires manquaient de formation et d'expérience. Ils ont expliqué la politique du gouvernement qui consiste à "lier par contrat" les fonctionnaires qu'il envoie faire des études à l'étranger. Le Gouverneur demeurait responsable de la nomination des administrateurs étrangers.

/...

144. Un membre de la Commission a exprimé son désaccord avec la disposition de la Constitution concernant le statut de "ressortissant" et a déclaré à la mission que le texte de la Constitution n'avait été rendu public qu'une fois le nouveau gouvernement au pouvoir.

145. En ce qui concerne l'autonomie locale, le Président de la Commission a noté que les ministères jouissaient d'une grande autonomie dans le cadre des affaires courantes. Plusieurs membres de la Commission ont réclamé la publication d'un journal local. Un membre a rappelé que l'administration précédente s'était opposée à la publication d'un tel journal.

J. Visite des écoles et de l'hôpital

146. Le 14 septembre, la mission, accompagnée du Secrétaire permanent du Ministère de l'éducation, a visité les écoles primaires de Stoney Ground et de The Valley et l'école secondaire de The Valley. Le Directeur ou le Principal, selon le cas, a fait visiter son établissement à la mission et discuté de ses programmes et de ses besoins. Au cours de la visite de la mission à l'hôpital The Cottage, le médecin-chef a décrit le fonctionnement de l'hôpital et exposé les derniers progrès accomplis en matière de prestations sanitaires.

K. Réunion publique

147. Le même jour, la mission a organisé une réunion publique au siège de l'Association des scouts et des guides à The Valley. Cinq cent cinquante personnes environ, dont les dirigeants des deux partis politiques, ont assisté à cette réunion.

148. Le Président de la mission a rappelé la déclaration qu'il avait faite sur Radio Anguilla, décrivant le travail de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation et le but de sa visite. Il a rappelé également que la mission s'était rendue à Anguilla pour y recueillir des informations de première main sur la situation dans le territoire et pour connaître les points de vue et les aspirations de la population.

149. La majorité des orateurs ont exprimé le souhait que la Constitution de 1982 soit amendée, notamment les dispositions concernant la citoyenneté ou le statut de "ressortissant", le régime foncier et, dans certains cas, les pouvoirs du Gouverneur. L'un des orateurs a parlé de la difficulté de voyager à l'étranger avec un passeport délivré par le Gouvernement d'Anguilla et a déclaré que les ressortissants d'Anguilla, bien que munis de passeports britanniques, ne pouvaient entrer au Royaume-Uni sans visa et rencontraient d'énormes difficultés pour entrer dans d'autres pays du Commonwealth, comme le Canada.

150. Le public a été unanime à reconnaître que le territoire n'était pas prêt pour l'indépendance. Selon certains orateurs le territoire devait développer son infrastructure et acquérir une base économique solide avant d'accéder à l'indépendance, selon d'autres les membres élus manquaient encore d'expérience.

151. La mission a été informée qu'en l'absence d'organes d'information, le public restait ignorant des questions politiques. Elle a noté que la Chambre d'Assemblée ne s'était pas réunie depuis les élections de mars. Un orateur a proposé que la réunion politique tenue par la mission soit radiodiffusée et que les dirigeants du parti de l'opposition aient accès à la chaîne contrôlée par le gouvernement.

152. De nombreux orateurs, dont le Premier Ministre, ont déclaré qu'ils n'étaient pas satisfaits du montant de l'aide accordée par le Royaume-Uni et de l'échelonnement des versements. Un certain nombre de projets visant à améliorer l'infrastructure ont été cités. Le Ministre des finances et des terres a déclaré, entre autres, que le territoire devait acquérir une base économique viable. Il a ajouté que le territoire avait été forcé à renoncer prématurément à la subvention, ce qui risquait d'entraîner un déficit de plus de 2 millions de dollars des Caraïbes dans le budget ordinaire à la fin de l'exercice budgétaire.

153. Un orateur a été d'avis que le territoire s'embarquait sur une voie dangereuse en cherchant à développer le tourisme. Il s'est demandé si on avait assez réfléchi au danger que représente pour l'environnement l'expansion incontrôlée de l'hôtellerie. Il a également demandé si les Nations Unies pouvaient être d'un secours quelconque dans ce domaine. Un autre orateur a proposé de faire de Shoal Bay une station touristique et de créer une zone portuaire franche sur le territoire.

154. En ce qui concerne la participation du territoire aux organisations régionales et internationales, un orateur a noté qu'Anguilla n'était pas membre de certaines organisations régionales et internationales et ne participant pas à leurs travaux n'en tirait donc pas les bénéfices auxquels il aurait pu prétendre. Le Ministre des finances et des terres a souligné dans sa réponse que le gouvernement avait l'intention de faire le nécessaire pour que le territoire devienne membre d'organisations régionales et internationales.

L. Bilan de la mission avec le Gouverneur, le Premier Ministre et d'autres ministres

155. Le 15 septembre, la veille de son départ, la mission a rencontré d'abord le Premier Ministre et les membres de son cabinet, puis le Gouverneur, afin de faire le point de la visite de la mission et de prendre congé. A la première de ces réunions, le Premier Ministre a présenté M. Nashville Webster, membre élu de l'Anguilla People's Party (APP), de retour à Anguilla. A la même réunion, la mission a été informée que la demande d'admission du territoire à la Banque centrale des Antilles orientales et à l'Organisation des Etats des Antilles orientales avait été soumise à ces organes où elle était encore à l'étude. Le territoire demanderait aussi à participer à d'autres organisations régionales et internationales.

156. Avec le Gouverneur, la mission a discuté plusieurs points soulevés au cours de son séjour. Le Président, au nom de la mission, a remercié le Gouverneur de son hospitalité et de l'espoir de coopération dont avait fait preuve son personnel.

157. Le matin du 16 septembre, la mission a pris congé à l'aéroport de Wallblake du Gouverneur, du Premier Ministre et d'autres membres du Gouvernement d'Anguilla.

M. Entretiens au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth à Londres

158. Le 19 septembre, la mission a rendu visite à la Baronne Young, ministre d'Etat au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, pour faire le point sur sa visite dans le territoire. Le Ministre a tout de suite déclaré à la mission que le Gouvernement du Royaume-Uni ne poserait aucun obstacle au processus d'autodétermination d'Anguilla, ni ne forcerait le territoire à accéder à l'indépendance. Son gouvernement avait pour principe de se conformer aux souhaits librement exprimés de la population. Sur la question de la Constitution, Lady Young a déclaré que son gouvernement n'avait jamais reçu officiellement de propositions concrètes visant à amender ou à modifier une partie quelconque de la Constitution de 1982. C'était donc à la population du territoire de présenter des propositions spécifiques à cet égard. Le Gouvernement du Royaume-Uni examinerait alors la question avec les représentants de la population. Tout changement ne modifiant pas le statut politique du territoire serait examiné d'un oeil favorable. En revanche, tout changement modifiant les pouvoirs du Gouverneur ou visant à assurer une plus grande autonomie serait considéré en fonction du calendrier d'accession à l'indépendance. L'expérience indiquait que, dans ce cas-là, il fallait prévoir une période de 12 à 18 mois avant l'indépendance complète.

159. Des propositions concernant l'autorité du Gouverneur sur la fonction publique pouvaient être étudiées. Mais conférer des pouvoirs exécutifs à la Commission de la fonction publique serait certainement empiéter sur le rôle du Gouverneur et l'empêcher dans une certaine mesure de s'acquitter de ses fonctions.

160. Lady Young a réaffirmé aux membres de la mission que son gouvernement s'acquittait de ses responsabilités à l'égard de la population d'Anguilla en lui offrant une assistance directe pour le développement économique du territoire. A cette fin, un consultant avait été chargé d'établir un plan économique à long terme pour Anguilla et ses recommandations étaient à l'étude. Enfin, le gouvernement se réjouissait qu'Anguilla ait réussi à équilibrer son budget sans le secours de subvention.

N. Entretiens au Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth avec le Sous-Secrétaire chargé des questions de l'hémisphère occidental et d'autres fonctionnaires s'occupant du territoire d'Anguilla

161. Au cours de cette entrevue, on a indiqué à la Mission que la Constitution de 1982 était relativement progressiste et que si le peuple d'Anguilla avait le sentiment qu'elle n'avait pas fait l'objet de débats approfondis cela tenait sans doute à l'absence de moyens d'information efficaces.

162. Le Gouvernement britannique n'avait été saisi d'aucune demande officielle d'amendement de la constitution; si le Gouvernement anguillais souhaitait discuter de certains de ses articles, comme les dispositions relatives au statut de ressortissant, ou de la loi sur la nationalité, il pouvait compter sur la coopération de la Puissance administrante. Le Sous-Secrétaire, M. David Thomas, a

déclaré à propos des pouvoirs du gouverneur que le Gouvernement britannique estimait que les dispositions de la constitution, sans prévoir une autonomie complète, allaient aussi loin que possible sur cette voie, que toute nouvelle modification de la répartition des pouvoirs entre le Gouverneur et le Gouvernement d'Anguilla devait être considérée dans le contexte d'un nouveau progrès vers l'autonomie et qu'un calendrier devait alors être établi pour le processus d'accession à l'indépendance.

163. S'agissant des affaires étrangères, le Gouvernement britannique était prêt à donner plus de latitude aux Anguillais pour développer leurs relations avec les Etats voisins. Il avait en fait encouragé le territoire à devenir membre de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales.

164. En ce qui concerne la fonction publique, le transfert du gouverneur au gouvernement élu de l'autorité sur la Commission de la fonction publique serait considéré comme une nouvelle étape vers l'indépendance. Certaines des dispositions de la constitution qui ne semblaient pas satisfaisantes, comme le statut de ressortissant, se retrouvaient dans les Constitutions de Saint-Christophe-et-Névis et des îles Vierges britanniques.

165. On a fait savoir à la Mission que le Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth disposait à la Barbade d'une Division du développement chargée de suivre le développement économique d'Anguilla et fournissant une aide dans de nombreux secteurs. L'élaboration d'un programme de développement prévoyant un fonds d'équipement d'un montant de quelque 2,5 millions de livres étalé sur deux ans avait été envisagée en mai 1984. Un programme de réfection du réseau routier était en cours d'exécution, ainsi qu'une enquête sur l'approvisionnement en eau. L'étude technique de l'agrandissement des pistes d'atterrissage avait été effectuée en 1984. Des recommandations avaient été formulées à la suite d'une enquête entreprise en 1983 dans le domaine de l'enseignement, du point de vue des améliorations à apporter aux bâtiments scolaires, à la pédagogie et au contenu de l'enseignement. La situation sanitaire avait été étudiée en 1982, un expert étudiait actuellement la création d'un nouvel hôpital et l'hôpital existant était en cours de réfection. Quant à la formation, le Gouvernement britannique avait ouvert des crédits à cette fin en 1983, dont une petite fraction seulement (20 p. 100) avaient été utilisés. La pénurie de personnel qualifié était le principal problème auquel le territoire se heurtait.

166. La Mission a soulevé la question de la nomination d'un juge à Anguilla, mais on lui a répondu que le petit nombre d'affaires à traiter ne justifiait pas cette affectation, le juge itinérant s'occupant efficacement de toutes les affaires du territoire.

O. Entretiens avec les représentants du secrétariat du Commonwealth

167. Lors de son passage à Londres, le 18 septembre, la Mission s'est rendue au secrétariat du Commonwealth où elle a rencontré le Secrétaire général adjoint, le chef Emeka C. Anyaoku, le Directeur de l'assistance technique générale du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique (CFTC), M. A. Savanathan, le Directeur et le Sous-Directeur de la Division des affaires internationales, MM. Hugh Craft et Neville Linton respectivement.

168. La Mission a parlé des travaux du Comité spécial et du Sous-Comité des petits territoires. Le Secrétaire général adjoint l'a informée que, conformément à la décision prise à la dernière réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à New Delhi, le secrétariat du Commonwealth avait entrepris l'étude des problèmes particuliers de développement économique et de sécurité nationale auxquels se heurtent les petits pays. On avait déjà constitué à cette fin un groupe consultatif composé de 14 personnalités éminentes. Le secrétaire général adjoint a fait valoir que le secrétariat examinait le problème des petits territoires depuis 1976. Quant à Anguilla, il a rappelé qu'à la suite de la sécession de 1967 et de l'intervention du Royaume-Uni, il avait lui-même assumé les fonctions de secrétaire de la Commission d'enquête présidée par feu Sir Hugh Wooding.

169. Les opérations du Fonds ont été exposées à la Mission. Pour l'exercice se terminant au 30 juin 1984, le Fonds avait assisté quatre programmes de formation destinés aux Anguillais, dans les domaines des soins infirmiers, de l'assistance sociale, des questions douanières et de la législation sur les stupéfiants. Le Directeur du Fonds a noté que l'aide de cet organisme pouvait être fournie directement au gouvernement du territoire, à sa demande, dans des domaines comme l'élaboration et la coordination de projets et autres domaines connexes.

170. Le Secrétaire général adjoint a demandé à la Mission de faire savoir à la Puissance administrante et au Gouvernement anguillais que le secrétariat du Commonwealth était tout disposé à examiner toute demande d'assistance technique.

171. Le chef de la Mission a remercié le Secrétaire général adjoint de sa coopération et de son offre d'assistance. Il ne manquerait pas d'en informer le gouvernement du territoire et la Puissance administrante.

IV. OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

172. Lors de sa visite à Anguilla, la Mission a pu s'informer directement tant au cours de réunions officielles et publiques que de rencontres officieuses, des vues des autorités locales et de la population sur la situation dans le territoire et le statut politique futur de celui-ci.

173. Les membres de la Mission ont été frappés par le réalisme et la prudence de leurs interlocuteurs, lesquels ne se faisaient apparemment aucune illusion quant aux conséquences probables des options politiques qui leur étaient offertes. Tous avaient pour préoccupation majeure le relèvement du niveau de vie et le changement pour le changement ne les intéressait pas.

174. L'indépendance restait l'objectif final. Néanmoins, la population craignait réellement que si celle-ci ne s'accompagnait pas d'une certaine viabilité économique, le territoire soit plus que jamais tributaire du monde extérieur, d'une manière ou d'une autre. Cette inquiétude reposait essentiellement sur la conviction qu'Anguilla n'avait ni l'expérience politique ni l'infrastructure socio-économique de base dont un Etat indépendant a besoin pour faire face à ses responsabilités.

175. La Constitution actuelle, qui est entrée en vigueur en août 1982, réserve au gouverneur la responsabilité des affaires étrangères, de la défense, de la sécurité intérieure et de l'administration. La Mission a été informée que comme les membres du gouvernement territorial ne participent pas activement à la gestion de certains de ces secteurs clefs, ils n'avaient guère l'occasion d'acquérir l'expérience politique nécessaire.

176. La constitution en vigueur suscitait un mécontentement général car la population n'avait pas été suffisamment consultée lors de son élaboration. Certaines des critiques formulées avaient trait aux pouvoirs conférés au gouverneur, aux dispositions touchant la nationalité ou le statut de "ressortissant", à la Commission de la fonction publique et à l'absence de rôle officiel pour l'opposition. Le sentiment dominant était que la constitution devrait être remaniée.

177. Au cours des entretiens qu'elle a tenus avec les représentants de la Puissance administrante à Londres, la Mission a été informée que si la population d'Anguilla formulait des propositions précises, il pourrait être envisagé de modifier la constitution. Cependant, comme la Puissance administrante jugeait la constitution actuelle "progressiste", toute nouvelle délégation de pouvoir importante au gouvernement local devrait être considérée comme une étape du processus d'indépendance.

178. Les représentants de la Puissance administrante ont réaffirmé que le Gouvernement britannique était prêt à accorder l'indépendance à Anguilla si tel était le voeu de la population du territoire, s'exprimant par l'intermédiaire de ses représentants élus. Ils ont également déclaré qu'il s'était avéré souhaitable sur le plan politique qu'un territoire jouissant d'une totale autonomie interne, accède pleinement à l'indépendance dans un délai de 18 mois. Par conséquent, un territoire dépendant qui décidait de demander l'autonomie interne totale devait pratiquement au même moment prendre la décision de s'acheminer vers l'indépendance.

179. Cependant, Anguilla, si elle ne recevait plus de subventions pour équilibrer son budget ordinaire, n'avait pas encore envisagé d'établir un calendrier pour son accession à l'indépendance. A cet égard, les représentants de la Puissance administrante ont assuré la Mission que leur gouvernement examinerait favorablement toute demande de subventions que le territoire pourrait lui adresser.

180. Le Gouvernement et le peuple d'Anguilla ont insisté sur la nécessité de promouvoir le développement économique du territoire du fait qu'il était dépourvu de ressources naturelles, de main-d'oeuvre qualifiée et d'une infrastructure appropriée. Ils souhaitaient notamment en priorité développer un tourisme de luxe axé sur les vacanciers à revenus élevés, mettre en valeur les pêcheries et créer des industries légères pour stimuler la croissance économique et inciter un grand nombre d'Anguillais qui avaient été contraints de s'expatrier pour trouver du travail à revenir dans le territoire.

181. Dans ce contexte, ils ont mis l'accent sur les besoins du territoire dans les domaines ci-après : modernisation de l'aéroport, création d'un port en eau profonde, construction de routes, aménagement des réseaux d'alimentation en eau et en électricité et développement des communications. La Mission a constaté qu'il

n'existait aucune planification coordonnée pour ce type de développement et que le gouvernement local n'était pas en mesure de présenter des projets à d'éventuels donateurs ou d'utiliser pleinement les ressources disponibles. Les représentants de la Puissance administrante ont indiqué que des projets d'investissement à Anguilla représentant une dépense de 2,5 millions de livres échelonnée sur une période de deux ans avaient été examinés en mai 1984. Ils ont également signalé que 20 p. 100 seulement des fonds alloués en vue de la formation de main-d'oeuvre pour l'exercice 1983-1984 avaient été utilisés.

182. Après avoir visité deux des six écoles primaires et l'unique école secondaire du territoire, la Mission a noté que le système d'enseignement secondaire, technique et professionnel d'Anguilla n'était pas assez développé. Le territoire manquait également d'équipements sportifs pour les étudiants et la population en général. A ce propos, la Puissance administrante a indiqué que des plans avaient été établis en vue d'appliquer certaines des recommandations contenues dans la récente étude sur la situation de l'enseignement dans le territoire.

183. Une visite de l'hôpital d'Anguilla a permis à la Mission de constater à quel point les services de santé du territoire étaient insuffisants. Les représentants de la Puissance administrante ont également indiqué que les recommandations faites dans l'enquête de 1982 sur les services de santé du territoire étaient à l'étude.

184. La Mission a également noté que l'absence de médias était un sujet de préoccupation, l'opinion générale étant qu'un développement des moyens d'information était à la fois possible et souhaitable.

185. La Mission a étudié attentivement la question de l'avenir politique d'Anguilla, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960. S'il est évidemment naturel et légitime d'aspirer à l'indépendance, il est également inévitable que les conditions particulières régnant à Anguilla influencent la façon dont la population conçoit son statut politique futur. Il faudrait donc intensifier le processus d'information politique à Anguilla afin que la population du territoire puisse débattre librement de toutes les options qui lui sont offertes et des incidences du choix qu'elle ferait dans l'exercice de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. A ce propos, la Mission réaffirme sa conviction que c'est la volonté librement exprimée par la population qui devrait déterminer le statut futur du territoire.

186. La question de l'amendement de la constitution en vigueur doit être tranchée par la population par l'intermédiaire de ses représentants élus qui pourront en discuter avec la Puissance administrante.

187. La Mission pense que la participation de représentants du territoire aux travaux des organisations régionales et internationales est d'une grande importance et elle prie instamment la Puissance administrante, agissant en consultation avec le gouvernement territorial, de faciliter et encourager cette participation de manière que les habitants d'Anguilla puissent suivre l'évolution de la situation politique, économique et sociale dans d'autres territoires et pays semblables au leur. Convaincue qu'une telle participation est favorable au processus de formation politique, la Mission recommande que la Puissance administrante continue de faire son possible pour l'encourager.

188. La Mission a constaté que le gouvernement territorial et la population

étaient profondément préoccupés par les problèmes économiques du territoire et elle exprime l'espoir que le développement d'Anguilla sera encouragé dans toute la mesure du possible. A ce propos, elle convient qu'une assistance extérieure bilatérale et multilatérale est nécessaire, en sus de l'aide financière fournie par la Puissance administrante. La Mission demande aux organisations du système des Nations Unies, aux organisations régionales et à d'autres donateurs d'accroître l'assistance qu'ils accordent à des petits territoires dépendants tels qu'Anguilla.

189. Compte tenu de ce qui précède, la Mission recommande que la Puissance administrante, en coopération avec le gouvernement territorial, continue de prendre des mesures pour développer et diversifier l'économie d'Anguilla et créer de nouvelles possibilités d'emploi dans le territoire, en s'efforçant notamment de :

- a) Promouvoir le développement du tourisme, y compris la modernisation des services d'aéroport;
- b) Développer le secteur de la pêche et construire des installations portuaires appropriées;
- c) Favoriser l'implantation d'industries légères dans le territoire;
- d) Encourager le développement du secteur agricole;
- e) Améliorer l'état des routes et les moyens de communications et moderniser les réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité.

190. La Mission a constaté que les services de santé publique dans le territoire étaient insuffisants et elle recommande à la Puissance administrante de prendre des mesures pour faciliter la construction d'un nouvel hôpital et améliorer les services de santé dans l'ensemble du territoire.

191. La Mission recommande également que des efforts soient faits pour développer l'enseignement secondaire, technique et professionnel dans le territoire. La Puissance administrante devrait donc veiller à ce qu'Anguilla dispose en permanence de ressources financières suffisantes à cette fin.

192. Compte tenu de l'importance des moyens d'information et des systèmes de communication dans le processus d'information politique, la Mission recommande que ces services soient développés dans le territoire. Elle engage également la Puissance administrante à favoriser la diffusion d'informations sur l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, sur les travaux du Comité spécial intéressant le territoire. A ce propos, elle prie la Puissance administrante de bien vouloir assurer la diffusion du présent rapport à Anguilla.

193. Enfin, il convient de noter que la population d'Anguilla a pu librement exprimer ses vues et en faire part à la Mission. Cette dernière est convaincue que le sens pratique de la population et de ses dirigeants leur permettront d'exercer sans entrave leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

Notes

1/ Antigua, Dominique, Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent.

2/ L'île de Saint-Martin est partagée entre la région néerlandaise (Saint Maarten) qui fait partie des Antilles néerlandaises et est administrée par le Gouvernement néerlandais et la région française qui est une dépendance de la Guadeloupe, département d'outre-mer de la France.

3/ La monnaie du territoire est le dollar des Caraïbes orientales, la parité étant de 2,70 dollars des Caraïbes orientales pour un dollar des Etats-Unis.

ANNEXE I

Itinéraire et activités de la Mission

| <u>Date</u> | | <u>Activités</u> |
|----------------------------|------------|--|
| Mardi 11 septembre 1984 | matin | Départ de New York. Arrivée à Saint-Martin. |
| | après-midi | Correspondance pour Anguilla. Arrivée à Anguilla. Emission d'un communiqué de presse par radio. |
| Mercredi 12 septembre 1984 | matin | Réunion avec le Gouverneur et le Premier Ministre. Réunion avec les membres du Conseil exécutif. |
| | après-midi | Réunion avec le Président et les membres de la Chambre d'Assemblée qui ne sont pas ministres. Réunion avec les chefs du parti d'opposition. |
| | soir | Réception donnée par le Gouverneur. |
| Jeudi 13 septembre 1984 | matin | Réunion avec les membres de la Chambre de commerce. Réunion avec les membres de l'Association des hôteliers et des associations de personnel (fonction publique, police, infirmières et enseignants). Réunion avec le Comité exécutif de l'Anguilla National Alliance (ANA). |
| | après-midi | Réunion avec les secrétaires permanents des administrations publiques. Réunion avec les membres de la Commission de la fonction publique. |

/...

| | | |
|----------------------------|------------|--|
| Vendredi 14 septembre 1984 | matin | Visite de l'école secondaire. Visite d'une école primaire. Visite de l'hôpital. Réception d'adieu donnée par la Mission. |
| Samedi 15 septembre 1984 | matin | Réunion publique. Réunion de clôture avec le Gouverneur. |
| | après-midi | Réunion de clôture avec le Premier Ministre. Visite de l'île. |
| Dimanche 16 septembre 1984 | matin | Départ d'Anguilla. |
| Lundi 17 septembre 1984 | matin | Arrivée à Londres. |
| Mardi 18 septembre 1984 | matin | Réunion avec les représentants du secrétariat pour les pays du Commonwealth. Chef Anyaoku, secrétaire général adjoint aux affaires politiques. |
| Mercredi 19 septembre 1984 | | Réunion avec la baronne Young, secrétaire d'Etat au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, et d'autres représentants du gouvernement. |
| Jeudi 20 septembre 1984 | après-midi | Départ de Londres. Arrivée à Genève. |
| Vendredi 21 septembre 1984 | | Réunion de la Mission : élaboration du rapport. |
| Samedi 22 septembre 1984 | | Réunion de la Mission : élaboration du rapport. |
| Dimanche 23 septembre 1984 | | Départ de Genève. |

ANNEXE II

Déclaration faite par le Président de la Mission de visite
le 11 septembre 1984

1. Au nom de la Mission de visite de l'Organisation des Nations Unies à Anguilla, je tiens à vous dire combien nous sommes heureux de nous trouver ici parmi vous. Je tiens également à exprimer la gratitude de la Mission au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Puissance administrante, et au Gouvernement anguillais, pour l'invitation qu'ils nous ont adressée.

2. Cette mission, que j'ai l'honneur de présider, se compose de MM. Kunwar Bahadur Srivastava (Inde), Deryck Murray (Trinité-et-Tobago) et moi-même, Ammar Amari (Tunisie). Nous sommes tous membres du Comité spécial de la décolonisation et de son Sous-Comité des petits territoires, dont je suis également président. Nous venons tous de pays qui sont passés par le processus de décolonisation et, pour cette raison, nous nous intéressons aux affaires des territoires non autonomes, et en particulier aux problèmes des petits territoires.

3. L'Organisation des Nations Unies s'est vivement intéressée, depuis sa création, au sort des territoires dépendants et à la question connexe de la décolonisation. Le fait d'inclure la question de la décolonisation dans la Charte des Nations Unies, au nombre des principaux objectifs et fonctions de l'Organisation des Nations Unies, a joué un rôle décisif en contribuant à placer l'administration des peuples et des territoires sous domination coloniale sous le contrôle de la communauté internationale.

4. Aux termes de l'Article 73 de la Charte, les Membres des Nations Unies qui sont responsables de l'administration de territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes ont accepté certaines obligations. Ils ont en outre reconnu le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires. Ils ont accepté comme une mission sacrée l'obligation de favoriser la prospérité de ces habitants. Les puissances administrantes se sont engagées à assurer le progrès politique et social des habitants de ces territoires ainsi que le développement de leur instruction, à les traiter avec équité et à les protéger contre les abus. Elles se sont engagées à développer leur capacité de s'administrer elles-mêmes, à tenir compte des aspirations politiques des populations et à les aider dans le développement progressif de leurs libres institutions politiques. Elles se sont aussi engagées à communiquer régulièrement au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies des renseignements relatifs aux conditions économiques, sociales et de l'instruction dans les territoires dont elles étaient responsables. L'Organisation des Nations Unies s'est intéressée à ces obligations des puissances administrantes en vertu de leur inclusion dans la Charte.

5. Afin de s'acquitter du mandat que lui avait confié la Charte d'assurer la prospérité des habitants des territoires non autonomes, l'Organisation des Nations Unies, en l'espèce l'Assemblée générale, a adopté le 14 décembre 1960 la résolution souvent citée intitulée Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. Cette résolution est devenue

l'une des pierres angulaires des travaux du Comité spécial, qui a été créé pour examiner l'application de cette Déclaration et pour faire des suggestions et des recommandations sur les progrès réalisés dans cette application. Dans ladite résolution, l'Assemblée générale déclare que tous les peuples ont le droit de déterminer librement leur statut politique et de poursuivre leur développement économique, social et culturel. Elle déclare en outre que le manque de préparation dans les domaines politique, économique ou social ou dans celui de l'enseignement ne doit jamais être pris comme prétexte pour retarder l'indépendance.

6. Afin de s'acquitter de ses fonctions, le Comité spécial a adopté diverses méthodes pour rassembler les informations relevant de son rôle et de celui de l'Organisation des Nations Unies à l'égard des territoires dont il s'occupe. La Mission de visite se trouve à Anguilla pour recueillir des renseignements de première main sur les progrès que vous avez accomplis, avec l'aide de la Puissance administrante, dans tous les domaines du développement, en vue de contribuer à satisfaire vos aspirations légitimes. La Mission bénéficie du concours de trois fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, placés sous la supervision de M. Nour Eddine Driss, secrétaire principal de la Mission.

7. Nous ne sommes pas venus ici pour vous dire ce que vous devez faire ni comment diriger vos affaires. Nous devons au contraire vous écouter, afin de permettre à l'Organisation des Nations Unies de mieux connaître votre île et vos problèmes. A cet effet, nous nous entretiendrons avec les représentants de la Puissance administrante, avec les fonctionnaires du Gouvernement anguillais, avec les représentants des partis politiques et, surtout, avec vous, habitants de cette île, qui êtes en fin de compte ceux qui doivent décider de l'orientation que votre pays doit prendre.

8. Le programme de notre visite a été établi en accord avec la Puissance administrante et le Gouvernement anguillais. Nous avons spécialement demandé que du temps soit ménagé pour permettre aux particuliers qui le souhaitent de venir nous voir. A cette fin, la Mission tiendra une réunion publique dans l'après-midi du vendredi 14 septembre, à la Maison des scouts et des guides. Comme certaines personnes hésiteront peut-être à prendre la parole en public, un certain temps leur sera réservé pour leur permettre de s'entretenir librement avec nous. Nous espérons que vous mettrez cette possibilité à profit. Alors seulement serons-nous en mesure de présenter une image qui reflète fidèlement l'opinion des habitants de cette île. Notre mission est de faire part à l'Organisation des Nations Unies de vos désirs, de vos ambitions, de vos craintes et, surtout, de votre conviction qu'en fin de compte ce qui arrivera sera conforme à vos espoirs et à vos aspirations véritables.

9. Pour le succès d'une mission de visite, la coopération de la Puissance administrante n'est pas seulement nécessaire, elle est primordiale. Le Comité spécial remercie le Gouvernement du Royaume-Uni de sa coopération et de l'aide qu'il a spontanément fournie à la Mission de visite. Nous attendons avec intérêt de nous entretenir avec le plus grand nombre possible d'entre vous. Nous espérons que vous nous ferez part de vos opinions. Enfin, permettez-moi de vous dire une fois de plus que nous sommes ici pour vous aider, ainsi que votre gouvernement et la Puissance administrante, à prendre des décisions de nature à sauvegarder vos intérêts.

ANNEXE III

Mémoire présenté à la Mission par l'Anguilla National Alliance
sous le titre "La question de l'indépendance pour Anguilla"

1. L'indépendance pour nous signifie une prise en charge totale sur le plan constitutionnel, la prise de conscience de notre identité nationale et la capacité, qui va de pair avec cette prise de conscience, de préserver notre intégrité au niveau politique.
2. Défendre notre identité nationale, cela veut dire avant tout, être à même d'assumer pleinement tous les aspects de la vie nationale, qu'il s'agisse de l'administration du pays, du bien-être de la population dans son ensemble et de son environnement ou de la préservation des traditions culturelles locales.
3. Ce qui détermine l'aptitude d'un peuple à assumer de telles responsabilités est la force de son économie et la capacité de ce peuple de se prendre en charge en tant que communauté. Lorsque la vie économique et sociale repose sur des bases solides, un peuple est mûr pour l'indépendance.
4. Pour déterminer si le territoire est en mesure d'accéder à l'indépendance, il faut considérer les aspects suivants :
 - a) Son évolution du point de vue démographique et sur le plan de la croissance au cours des 30 dernières années;
 - b) Son histoire, qui est unique dans les Caraïbes;
 - c) L'expérience totale qu'il a acquise pour ce qui est de la maîtrise des mécanismes gouvernementaux;
 - d) Le niveau de développement économique qu'il a atteint; et
 - e) L'importance de l'émigration pour sa survie économique.

Histoire

5. Anguilla est un territoire britannique et, en tant que tel, entretient avec la Grande-Bretagne les mêmes rapports que les îles Falkland, à cette différence que la population d'Anguilla est très mélangée, en raison de ses origines à la fois africaines et européennes.
6. Si nos traditions culturelles reflètent cette fusion particulière de l'Afrique et de l'Europe caractéristique des Caraïbes, en revanche, en raison de notre système de gouvernement nous avons toujours eu le sentiment d'être liés au Royaume-Uni. Malheureusement, à notre époque, ce sentiment tient plus de la nostalgie que de la réalité, si l'on considère le peu que nous représentons sur le plan économique et la taille de notre population.

7. Quoi qu'il en soit, le fait est que jusqu'à 1967, toute l'expérience d'Anguilla en matière d'administration et de prise des décisions a consisté à envoyer un seul membre élu à l'Assemblée législative de Saint-Kitts et à être administrée d'abord par un docteur faisant fonction de juge non originaire du territoire, ensuite par un gouverneur qui n'était pas, lui non plus, originaire du territoire.
8. Lorsqu'en 1967, le territoire, qui s'appelait alors Saint-Kitts-et-Nevis et Anguilla a acquis le statut d'Etat associé, le projet de création d'un conseil de l'île, qui représentait une innovation sur le plan constitutionnel, a avorté par suite du mécontentement des cultivateurs de petits pois. Ce mécontentement s'est manifesté lors des événements qui se sont déroulés à partir du 30 mai 1967 jusqu'en 1974. Pendant cette période, les habitants du territoire se sont débattus dans de grandes difficultés, s'efforçant d'instaurer un ordre social, face à l'indifférence du monde extérieur et sans pouvoir recourir à l'arbitrage des organes chargés d'assurer le respect des lois.
9. Le fait que nous ayons pu maintenir notre cohésion en tant que peuple est tout à notre honneur. Néanmoins, cette période de notre histoire a montré à quel point notre expérience, en matière d'administration, était limitée.
10. Notre histoire, pendant la période qui va de 1975 à 1982, porte les marques de cette fragilité qui est souvent le propre de la jeunesse.
11. En 1975, Sa Majesté au Conseil a donné à Anguilla une constitution d'Etat associé qui, à en juger par les récents événements, répondait à ses besoins.
12. Lors des réunions qui ont eu lieu en mai 1975, le Gouvernement de Sa Majesté - rappelons que les négociations étaient présidées par Mlle Joan Lester - a décidé qu'il apporterait des amendements au statut constitutionnel d'Anguilla lorsque la population du territoire en ferait la demande.
13. C'est seulement à partir de 1975 qu'Anguilla a participé officiellement à l'administration de ses propres affaires et à la prise des décisions.
14. L'appendice ci-après montre les efforts déployés par notre peuple pour s'administrer lui-même, malgré le poids du passé qui se manifeste à travers les dirigeants charismatiques, les alliances gouvernementales et la fréquence des élections.
15. Le statut constitutionnel d'Anguilla trouve son expression concrète dans les Instructions royales dont les habitants du territoire ont parfois jugé l'application arbitraire et capricieuse. Nous voulons apprendre à nous gouverner par l'intermédiaire des membres élus de notre administration, ainsi qu'il est stipulé dans notre constitution.

La situation dans les Caraïbes

16. Pour déterminer si l'indépendance serait viable pour Anguilla, il faut examiner la situation dans les autres territoires des Caraïbes qui étaient autrefois des territoires britanniques. Que représentent les neuf années de participation au gouvernement de la population locale d'Anguilla, comparées aux longues années d'expérience que les autres territoires ont accumulées et aux étapes qu'ils ont franchies avant d'accéder à l'indépendance?

17. Fierté nationale et sens de l'identité nationale, ce sont là les conditions essentielles de l'indépendance mais qui doivent aller de pair avec la capacité d'assumer pleinement les responsabilités qu'implique un tel statut. Cette fierté nationale et ce sens de l'identité nationale existent au même degré chez les habitants d'Anguilla que chez ceux des autres territoires. En revanche, ce qui nous fait défaut, ce sont des bases solides.

18. Certes, les autres territoires indépendants administrent leurs propres affaires depuis longtemps mais cela ne doit pas faire oublier les difficultés effroyables auxquelles chacun d'entre eux s'est trouvé confronté pendant la période qui a suivi immédiatement l'indépendance. Il n'est pas douteux que ces problèmes tenaient dans une large mesure au fait que, étant dépourvus d'une base économique, ces pays ne pouvaient pas satisfaire pleinement les espoirs que leurs peuples avaient mis dans l'indépendance.

19. Nous autres, habitants d'Anguilla, nous nous sommes formés une opinion en observant ce qui se passe ailleurs. C'est pourquoi la question que nous nous posons est la suivante : étant donné que nous n'avons pas encore été à même d'administrer nos propres affaires hors du cadre des Instructions royales, sommes-nous mieux placés que nos voisins des Caraïbes sur le plan économique pour éviter les pièges dans lesquels ceux-ci sont tombés?

Situation économique

20. Voyons les choses clairement. Anguilla n'a pas une seule industrie capable de fournir des emplois à sa population. L'île souffre périodiquement de la sécheresse. Le tourisme n'existe qu'à l'état embryonnaire. L'industrie de la pêche n'a pas atteint son développement maximum. Une usine, une seule, a bien été construite par la Grande-Bretagne en 1979 pour servir de base aux industries légères mais elle n'a jamais été mise en service.

21. Par conséquent, notre seule "industrie" viable est l'exportation de notre main-d'oeuvre dans d'autres pays de la région, voire dans le monde entier. Les habitants du territoire vont à l'étranger pour chercher du travail et envoyer des fonds à ceux qui restent au pays.

22. Nous n'avons pas d'eau pour l'agriculture. Nous n'avons pas d'eau pour assurer notre développement industriel sous quelque forme que ce soit. Nous n'avons pas les moyens économiques de survivre en tant que nation indépendante. Nous ne sommes pas en mesure d'occuper notre place dans l'ordre mondial des

organisations internationales et des échanges internationaux. Cet ordre mondial est un miroir aux alouettes qui ne nous attire guère, vu que nous ne pourrions nous y intégrer qu'au prix d'une dépression économique encore plus profonde.

23. Etre pleinement capable d'administrer ses propres affaires, c'est, et ce sera toujours, pour notre peuple la pierre de touche fondamentale. Nous sommes suffisamment raisonnables pour savoir que nous n'avons pas encore cette capacité.

24. L'esprit indomptable dont notre peuple a donné des exemples au cours des siècles, en particulier pendant ces 30 dernières années, est la preuve que nous pouvons accéder à l'indépendance à condition qu'on nous laisse le temps d'acquérir une expérience sociale et une base économique qui rendent cette indépendance possible.

25. Comme l'oiseau qui n'a pas encore toutes ses plumes, nous avons besoin de grandir et de prendre des forces. Or, seul le progrès social et économique nous permettra d'ouvrir nos ailes et de prendre notre essor.

26. Les organisations internationales peuvent nous y aider. De quelle manière? Cela est à voir.

27. Quoi qu'il en soit, pour ce qui est de l'indépendance, nous avons constaté que celle-ci n'est pas encore à l'horizon et cet horizon restera éloigné tant que les circonstances actuelles dureront. En revanche, il se rapprochera si l'on établit un ordre économique et social vraiment viable, ce qui inclut l'acceptation progressive de nos responsabilités administratives.

APPENDICE

Anguilla : élections, 1976-1984

| Année | Dirigeant | Membres du gouvernement | Parti | Opposition |
|-------|---|--|---|--|
| 1976 | Elections James Ronald Webster Premier Ministre | J. R. Webster E. Gumbs A. Lake Hodge J. Hodge C. Fleming I. Gumbs | People's Progressive Party (PPP) | Hubert Hughes |
| 1978 | Dissolution de la Chambre Emile Gumbs Premier Ministre | E. Gumbs I. Gumbs A. Lake Hodge J. Hodge C. Fleming H. Hughes | Anguilla National Alliance (ANA) | James R. Webster |
| 1980 | Elections J. R. Webster Premier Ministre | J. R. Webster C. Roberts H. Hughes A. Hughes W. Hodge N. Webster | Anguilla United Party (AUM) | Emile Gumbs (ANA) |
| 1981 | Elections J. R. Webster Premier Ministre | J. R. Webster O. Fleming N. Webster V. Banks M. Connor | Anguilla People's Party (APP) | Emile Gumbs John Hodge (ANA) |
| 1984 | Elections E. Gumbs Premier Ministre | E. Gumbs A. Lake Hodge H. Hughes E. Ried A. Hughes | ANA | O. Fleming N. Webster |

ANNEXE IV

Mémoire intitulé "Statut et aspirations d'Anguilla" présenté
à la mission par l'Anguilla Democratic Party

1. Nous souhaitons la bienvenue à cette mission du Comité spécial des Vingt-Quatre de l'ONU et nous comprenons clairement que celle-ci est ici sur la demande du Royaume-Uni pour rendre compte de la manière dont la population d'Anguilla, dans son ensemble, voit sa présente situation coloniale et envisage l'avenir.

2. Il y a peut-être eu une certaine confusion dans nos esprits quant aux motifs qui ont amené le Royaume-Uni à faire cette demande à votre comité. Mais vous avez réussi à nous convaincre - nous pouvons vous l'assurer - que cette mission a essentiellement pour but de permettre à l'Organisation des Nations Unies de déterminer si notre territoire est ou non bien administré et si nos droits à l'autodétermination sont ou non dûment pris en considération et respectés.

3. Avant que nous exposions brièvement nos vues en ce qui concerne la situation actuelle à Anguilla, nous souhaiterions indiquer notre position sur les points suivants qui intéressent la mission :

a) L'Anguilla Democratic Party espère bien que vous examinerez la situation d'Anguilla en elle-même et non par référence au reste du monde sous-développé;

b) L'Anguilla Democratic Party espère que vous ferez comprendre clairement à l'Organisation des Nations Unies que l'assistance dont nous avons besoin dans des domaines précis du développement dépasse celle que nous attendons de la métropole;

c) L'Anguilla Democratic Party espère que vous convaincrez le Royaume-Uni de la nécessité urgente de nous doter des équipements de base qu'exige le développement économique, de façon à réduire notre dépendance;

d) L'Anguilla Democratic Party souhaiterait que la mission lui communique une copie de son projet de rapport afin qu'il puisse le revoir avant que celui-ci soit présenté à l'Organisation des Nations Unies. Si cela ne peut se faire, nous comptons bien recevoir une copie du rapport final.

4. Ce qui précède a pour but de vous éclairer sur ce qui, à notre avis, pourrait renforcer la crédibilité de la mission en montrant que celle-ci a été acceptée comme un instrument d'enquête objective en ce qui concerne la situation à Anguilla. Comme nous l'avons dit plus haut, nous sommes convaincus que le mandat que vous avez reçu du Royaume-Uni n'est pas de nous orienter à tout prix vers l'indépendance et que votre présence fera apparaître le Royaume-Uni comme une puissance administrante qui n'a rien à cacher. Nous espérons, et nous apprécions vos assurances à ce sujet, que votre rapport sera autre chose qu'un volume de plus sur les étagères poussiéreuses des archives des Nations Unies.

La situation à Anguilla

5. L'Anguilla Democratic Party s'inquiète de la situation d'Anguilla parce que nous sommes à une époque où les nations administrantes, lorsqu'elles voient des petits pays rechercher l'indépendance, ont tendance à encourager le droit à l'autodétermination plutôt qu'à s'y opposer. Nous savons parfaitement, en particulier, que lorsqu'un territoire n'a pas de ressources à offrir à la métropole, il lui est beaucoup plus facile d'accéder à l'indépendance que s'il est doté de ressources naturelles ou s'il occupe une position stratégique pour la défense de ladite métropole. Etant donné ce qui précède, les motifs de votre mission à Anguilla nous laissent perplexes car nous sommes parfaitement conscients que, tant du point de vue des ressources naturelles que de l'emplacement, nous n'avons rien qui fasse de notre territoire une colonie que le Royaume-Uni souhaite conserver.
6. Mais peut-être ces préoccupations sont-elles sans fondement. Aussi notre parti ne craint-il pas d'affirmer que nous n'avons absolument aucune intention de rechercher l'indépendance à ce stade. Cela dit, nous sommes un peuple fier et, par conséquent, nous ne voulons pas, en tant que territoire, représenter une charge excessive pour le Royaume-Uni. Nous tenons à gérer nous-mêmes notre budget, ce qui montre que nous avons fermement l'intention de rendre notre économie viable. Ainsi donc, bien que la question de l'indépendance politique ne se pose pas, nous sommes suffisamment ambitieux pour ne pas accepter la dépendance économique qui caractérise la situation des territoires "assistés".
7. Ce que veut Anguilla, c'est avoir la possibilité de se doter de l'infrastructure de base qui permettra à son économie de décoller. Et s'il est vrai que nous sommes dépourvus de ressources minérales importantes, il ne s'ensuit pas que nous n'ayons aucun potentiel. Nos ressources, ce sont évidemment notre terre et nos habitants. Notre terre est belle, en particulier parce qu'elle possède quelques-unes des plus belles plages et l'eau la plus transparente du monde. Notre peuple est beau parce qu'il est hospitalier, fier et indépendant. Tous les habitants de l'île sont propriétaires, de sorte qu'il y a là une identification de la terre et des hommes qui est unique par rapport aux autres îles de la région.
8. Le caractère unique d'Anguilla, tel que nous venons de le décrire, exige une forme de développement économique unique. Les ressources évoquées ci-dessus montrent qu'il y a une industrie pour laquelle nous disposons d'une matière brute et cette industrie est le tourisme. Si le tourisme ne démarre pas, alors tout développement basé sur le tourisme sera nécessairement compromis. Or, à une époque où la technique ne cesse de progresser, les services deviennent de plus en plus divers et spécialisés. Diversifier l'économie de territoires qui ne disposent pas de ressources naturelles importantes et dont la population est peu nombreuse, est d'autant plus faisable que l'amélioration des communications permet de répondre aux besoins d'entreprises qui se trouvent à des milliers de kilomètres de distance. Désormais, le tourisme n'est plus la seule branche du secteur tertiaire qui soit capable de fournir des biens intangibles aux marchés étrangers. En utilisant le tourisme comme base de l'économie, Anguilla pourra étendre ses activités à bien d'autres types de services.

9. Les équipements collectifs dont Anguilla a absolument besoin pour mettre à profit les possibilités qui s'offrent dans ce secteur et répondre aux besoins sociaux et humains de la population sont divers. Plutôt que de les décrire en détail, il nous suffira d'en dresser la liste :

- a) Un réseau routier permettant l'accès des investisseurs locaux et étrangers à tous les sites à développer;
- b) Un réseau adéquat d'adduction d'eau;
- c) Un réseau adéquat d'alimentation en électricité;
- d) Des écoles, des centres de formation et des centres de loisir;
- e) Des installations sanitaires, en particulier un bon hôpital;
- f) Des installations portuaires, un aéroport et un réseau de communications adéquat;
- g) Une source de capitaux pour permettre aux entreprises locales d'élargir leurs activités;
- h) Un programme de formation continue, afin de doter le pays d'un personnel qualifié capable de prendre en main la gestion de l'industrie locale à tous les niveaux.

10. Nous ne nous attendons pas à ce que le Royaume-Uni réponde, à lui tout seul, à tous ces besoins. Il nous paraît essentiel que l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisme qui s'intéresse au sort des pays sous-développés, autonomes ou non, fasse des recommandations concernant des sources possibles d'assistance qu'Anguilla ignore. Nous considérons que cette mission a une responsabilité autre que le mandat qui lui a été spécifiquement confié et qu'elle doit suggérer, soit au Royaume-Uni soit directement à Anguilla, les stratégies qui devraient lui permettre de réaliser au mieux ses aspirations et d'atteindre ses buts.

11. Cela dit, il est peut-être utile, à ce stade, d'indiquer le type de développement vers lequel l'Anguilla Democratic Party espère voir le territoire s'orienter une fois que ses besoins fondamentaux en matière d'infrastructure auront été satisfaits. Pour ce qui est du tourisme et des autres services, nous estimons que notre politique de développement devrait viser avant tout à établir un équilibre entre la main-d'oeuvre locale et les services qu'exige le secteur tertiaire et veiller à ce que ce secteur ne soit pas dominé par les investissements étrangers. Il faut donc tout faire pour que ce secteur ne se développe pas au point d'exiger l'importation massive de main-d'oeuvre extérieure et pour que la participation locale au capital des entreprises ne soit pas largement inférieure à la participation étrangère.

12. Anguilla étant le dernier territoire de la région à entrer dans le secteur des services, ses habitants ont vu comment les ressortissants d'autres îles ont déshérité leurs enfants en vendant leurs terres en bloc à des expatriés d'Europe, du Canada et des Etats-Unis. Nous avons également vu comment les îles tranquilles qui nous avoisinent ont été massacrées et polluées pour avoir encouragé le tourisme de masse et l'importation en masse de main-d'oeuvre étrangère sous prétexte de consolider leurs fragiles économies. Il ne fait pas de doute qu'Anguilla a besoin de fortes injections de capitaux pour se développer mais ces injections de capitaux doivent être surveillées de près afin de s'assurer que la participation des intérêts locaux et des intérêts étrangers à notre développement économique soit équilibrée.

Conclusion

13. Quelles sont donc, de l'avis de notre parti, les aspirations de la population d'Anguilla? De nouveau, nous tenons à exprimer celles-ci clairement :

- a) Les habitants d'Anguilla n'ont aucune intention, à ce stade, de rechercher l'indépendance politique sous quelque forme que ce soit;
- b) Les habitants d'Anguilla souhaitent que leur pays devienne suffisamment viable sur le plan économique pour satisfaire l'ensemble de ses besoins, sans être excessivement tributaire du Royaume-Uni;
- c) Les habitants d'Anguilla souhaitent que le rapport entre la participation étrangère et la participation locale à l'économie demeure positif;
- d) Les habitants d'Anguilla souhaiteraient mettre à profit l'assistance obtenue de sources diverses - Organisation des Nations Unies, pays donateurs, organismes d'aide - pour répondre à leurs besoins essentiels en matière d'infrastructure;
- e) Les habitants d'Anguilla souhaiteraient avoir accès au capital pour répondre aux besoins des entreprises locales;
- f) Les habitants d'Anguilla ne veulent pas d'une croissance rapide et incontrôlée assortie de besoins tels que la population ne puisse pas y répondre;
- g) Les habitants d'Anguilla souhaiteraient prier le Royaume-Uni de les aider plus rapidement et plus généreusement à se doter des équipements de base dont ils ont besoin; à cet égard, nous tenons à citer le mot du Premier Ministre de la Dominique, Mme Eugenia Charles, qui a dit : "Une aide fournie rapidement est une aide fournie deux fois.";
- h) Les habitants d'Anguilla souhaitent demeurer un pays où les principes de la démocratie, de la justice et de la libre entreprise font partie intégrante de leurs droits constitutionnels;
- i) Pour les habitants d'Anguilla, qu'il y ait des progrès pour Anguilla dit progrès pour chaque habitant de l'île.

14. Nous tenons à préciser que l'Anguilla Democratic Party a élaboré sa plate-forme électorale en tenant compte des aspirations que nous venons d'énumérer. Nous espérons que cette mission se fera l'ambassadrice d'Anguilla dont elle fera connaître les vœux aux nombreux peuples qui constituent l'Organisation des Nations Unies.

Le Président de l'Anguilla Democratic Party,

(Signé) J. Ronald WEBSTER

Le Secrétaire général de
l'Anguilla Democratic Party,

(Signé) Victor F. BANKS

